

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2024

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME
PROVENÇALE
T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ Au siège social à Nyons

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ À l'antenne de Buis-les-Baronnies

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social

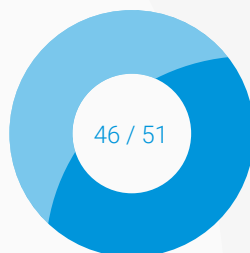
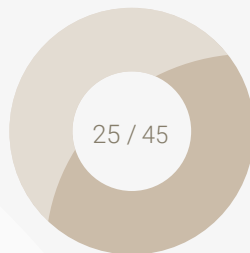
170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 Nyons

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



Les actions par commission



PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- L'organisation territoriale des Baronnies
- Les membres du Comité exécutif

LA CCBDP

- Le territoire
- La gouvernance
- Les missions
- Les partenaires territoriaux

COMMISSION PERMANENTE

- Fonctionnement interne (RH)
- Finances
- Communication
- Service Maintenance Patrimoine
- Classement des archives contemporaines

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCot-PLUI – Plan Climat-Air-Énergie Territorial –
Transition écologique – Transport

Commission B :

Politique publique pour l'amélioration de l'habitat -
Architecte conseiller - Habitat Logement - ADS - Service
mutualisé d'instruction des autorisations de publicité,
d'enseigne et de préenseigne

Commission C :

Activités de Pleine Nature - APN

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Territoire Éducatif Rural (TER)

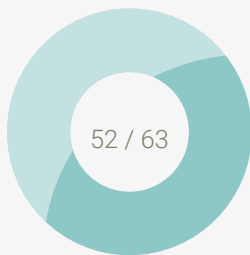
Projet de Territoire

Commission F :

Mutualisation

Commission K :

Conseillers Numériques



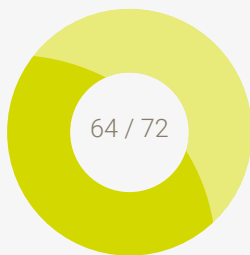
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie – ZAE – Agriculture

Commission E :

L'Office de Tourisme (OT) – Sorties thématiques et animations –
Editions – Labels – Collecte de la taxe de séjour



TECHNIQUE

Commission H :

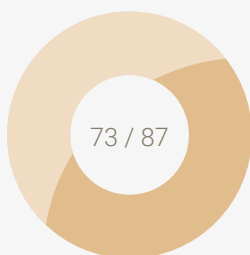
Déploiement de la fibre optique – Voirie

Commission I :

GEMAPI

Commission J :

Zone de Revitalisation Rurale



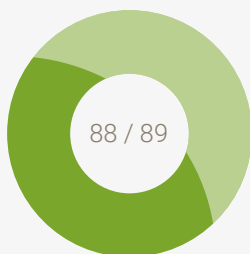
SOCIAL

Commission K :

Service Portage de repas – Transport –
Convention Territoriale Globale – Petite Enfance

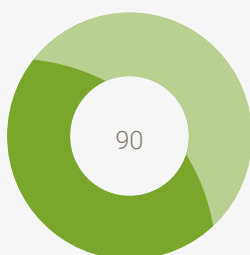
Commission L :

Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée
Contrat Local de Santé



BILAN ET PERSPECTIVES

Par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP



LISTE DES COMMUNES & MAIRES



Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité en France au 1^{er} janvier 2024



L'intercommunalité, comment ça marche ?

Depuis 2014, les élus communautaires sont élus au suffrage universel lors des élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants. Ils se réunissent au sein du Conseil communautaire, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire vote toutes les décisions importantes. Il règle par délibérations ses affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de Communes, vote les budgets et approuve les comptes. Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

L'organisation territoriale des Baronnie

Encouragée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015), les élus des 4 Communautés des Baronnie se sont engagés dans un projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom pour la nouvelle entité : **Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale**.

La CCBDP est née le 1^{er} janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ses missions sont définies par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 6 septembre 2017.

Le Comité exécutif 2020-2026 et les 12 commissions thématiques

Thierry **DAYRE**



1^{er} adjoint de la mairie
de Nyons

**Président
de la Communauté
de communes des
Baronnies en Drôme
Provençale**

**Chargé des questions de
« Thermalisme et bien être »**

Michel
GREGOIRE

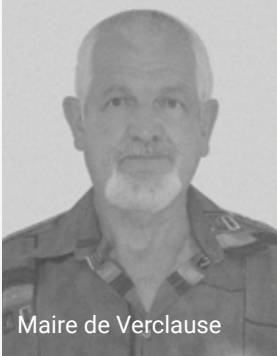


Maire de
La Roche-sur-le-Buis

**1^{er} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente**

**Président délégué Conférence
des maires**
Relations avec les associations
d'élus

Claude **BAS**



Maire de Verclause

**2^{ème} Vice-Président
Territorial, membre de la
Commission Permanente**

**VPT du Territoire
du Pays de Rémuzat**

**En charge du projet
Natura 2000**

Alain **NICOLAS**



Maire de
Vers-sur-Méouge

**3^{ème} Vice-Président
Territorial, membre de la
Commission Permanente**

**VPT du Territoire
des Hautes Baronnies**

À compter du 01/09/2024
Président de la
Commission **G** :
- **Gestion déchets**
- **Aire d'accueil des gens
du voyage**

Eric **RICHARD**



Maire de Aubres

**4^{ème} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente, VPT du
Territoire du Val d'Eygues**

Président de la
Commission **L** :

- **Enfance Jeunesse**
- **Prévention Spécialisée**
- **Contrat Local de Santé
en binôme**

Sébastien
BERNARD



Maire de
Buis-les-Baronnies

**5^{ème} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente, VPT du
Territoire du Pays de Buis**

Président de la
Commission **E** :
- **Développement
touristique**
- **Drôme Provençale**
- **Équipement sportif
d'intérêt communautaire**
- **Culture**
- **Associations**

Jean-Jacques
MONPEYSEN



Conseiller Municipal
de la mairie de Nyons

**6^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **D** :**

- **Economie**
- **Agriculture**
- **Artisanat**
- **Commerce**
- **ZAE**
- **Contrats et programmes
de développement**

Christelle
RUYSCHAERT



Maire de
Saint-Sauveur-Gouvernet

**7^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission **A** :**

- **SCoT** (Schéma de
Cohérence Territorial)
- **PLUI** (Plan Local
d'Urbanisme intercommunal)
- **PCAET** (Plan Climat Air
Energie Territorial)
- **Transition écologique**
- **Mobilité**

Christian
CORNILLAC



Maire de
Mirabel-aux-Baronnies

8^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **G**
Jusqu'au 31/08/2024 :

- **Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés**

Roland **PEYRON**



2^{ème} adjoint
de la mairie de
Montauban-sur-Ouvèze

9^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **C** :

- **Activités et aménagements de Pleine Nature**
- **Mobilité douce**
- **CTEAC**

Pascale
ROCHAS



Conseillère
Départementale
Conseillère municipale
de la mairie de
Buis-les-Baronnies

10^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission **K** :

- **Politique territoriale Petite Enfance / Social**
- **Pilotage et coordination Maisons France services**
- **Convention Territoriale Globale**
- **Contrat Local de Santé en binôme**

Jean **GARCIA**



Maire de
Saint-Maurice-sur-Eygues

11^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **J** :

- **SPANC**
- **Assainissement Pluvial**
- **Eau**
- **Contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)**
- **Agence de l'eau**

Olivier **SALIN**



Maire de Rémuzat

12^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **I** :

- **Coordination et gestion GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**
- **Irrigation**

Jean-Michel
LAGET

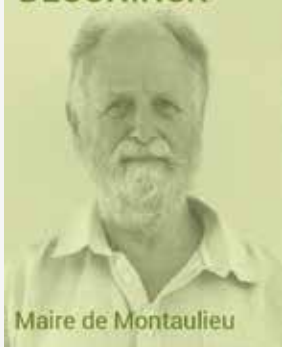


Maire de Chaudebonne

13^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **B** :

- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **PLH (Programme Local de l'Habitat)**
- **Architecture Conseil**
- **Archives**
- **ADS (Autorisation des Droits des Sols)**

Stéphane
DECONINCK



Maire de Montaulieu

14^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **H** :

- **Voirie**
- **ADN (Ardèche Drôme Numérique)**

Nadia **MACIPE**



Conseillère municipale
de Nyons

15^{ème} Vice-Présidente, Rapporteuse de la Commission Permanente

Présidente de la
Commission **F** :

- **Mutualisation**
- **Administration Générale**
- **Ressources Humaines et Formation**

Présidente du CST



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

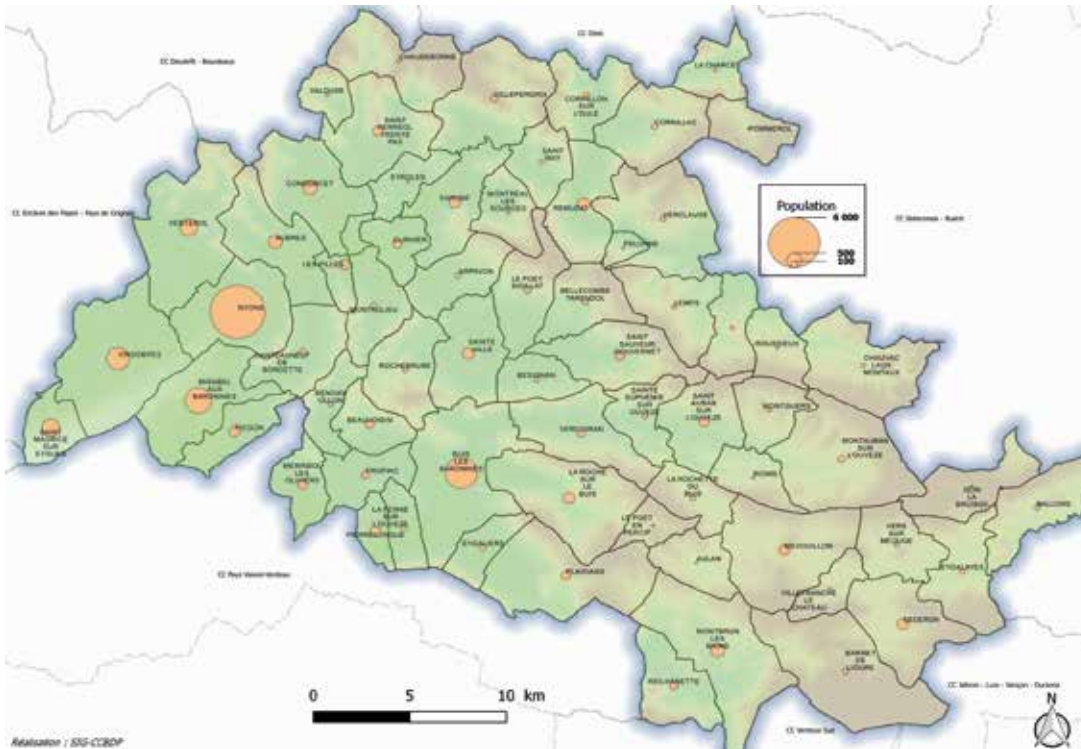
Le territoire

La gouvernance

Les missions

Les partenaires territoriaux

Le territoire



67 communes
1095 km²

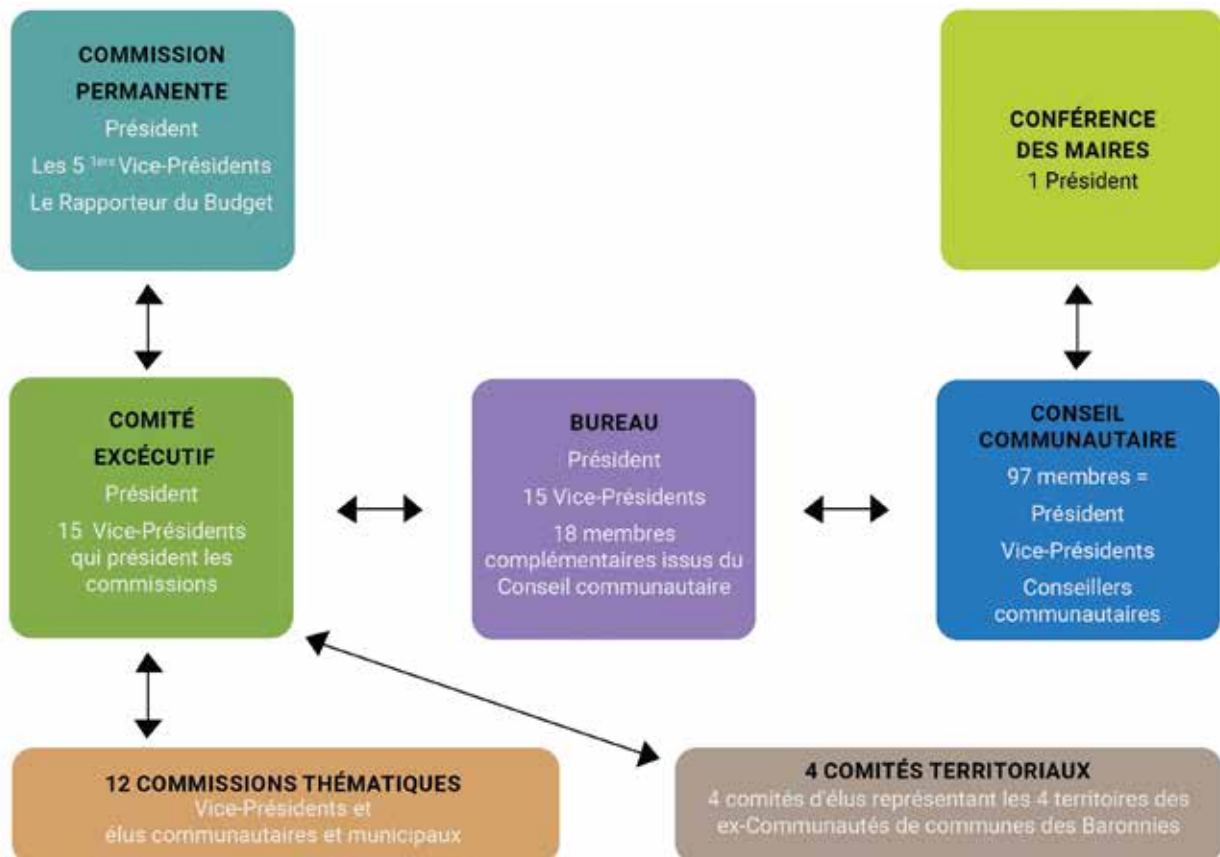


21 332 habitants
(population INSEE 2023)



Densité :
19 hab/km²
(Moyenne Drôme :
46 hab/km²)

La gouvernance



Les missions

Un vaste territoire rural un patrimoine naturel et des paysages remarquables

Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

- **Aménagement de l'espace communautaire** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17** : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

Au titre des compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT) :

- **Politique du logement et cadre de vie.**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire.**

Au titre des compétences facultatives (article L. 5211-17 du CGCT) :

- **Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.
- En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**
- La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-Baronnies** dont elle est propriétaire.
- **Programmation et coordination des politiques** territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.
- **Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.**
- **Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouze** dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

Les partenaires territoriaux

La Communauté de Communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale est adhérente au **Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales**. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

► **Le Parc intervient en matière :**

- d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...);
- de dynamique culturelle ;
- d'éducation à l'environnement ;
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...);
- de valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et du patrimoine ;
- de promotion touristique, via la marque « valeurs Parc » ;
- de gestion des risques naturels ;
- pilotage de programme leader 2023- 2024.

 www.baronnies-provencales.fr



Destination Drôme Provençale

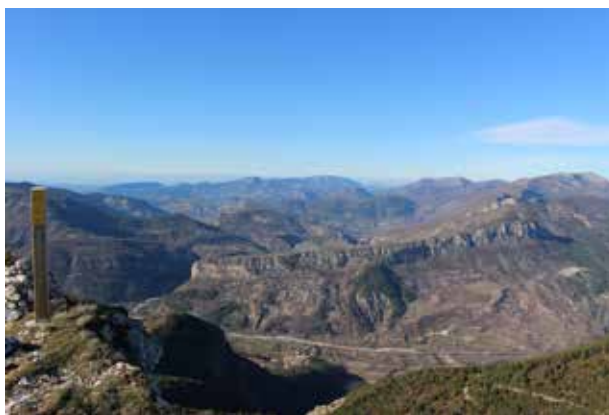
«Destination Drôme Provençale » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale,

en cohérence avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le Département de la Drôme, avec les orientations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte **Destination Drôme Provençale** assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

 www.drome-provence.fr







COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)

Finances

Communication

Service Maintenance Patrimoine

Classement des archives contemporaines



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté de
Communes des Baronnies en
Drôme Provençale**

Chargé des questions de « thermalisme
et de bien-être »

1^{er} adjoint à la Mairie de Nyons



Eric RICHARD

**4^e Vice-Président Territorial du
Val d'Eygues**

Président de la commission L
Maire d'Aubres



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président

Président délégué Conférence des
maires

Maire de La Roche-sur-le-Buis



Sébastien BERNARD

**5^e Vice-Président Territorial
du Pays de Buis**

Président de la Commission E
Maire de Buis-les-Baronnies



Claude BAS

**2^e Vice-Président Territorial
du Pays de Rémuzat**

En charge du projet Natura 2000
Maire de Verclause



Nadia MACIPE

**15^e Vice-Présidente, Rapporteuse
de la Commission Permanente**

Présidente de la Commission F
Conseillère Municipale à la Mairie de Nyons



Alain NICOLAS

**3^e Vice-Président Territorial
des Hautes Baronnies**

Président de la commission G
(À compter du 01/09/2024)
Maire de Vers-sur-Méouge

Fonctionnement interne



Ressources Humaines



5 225 314,28 €
Budget du personnel



124 agents



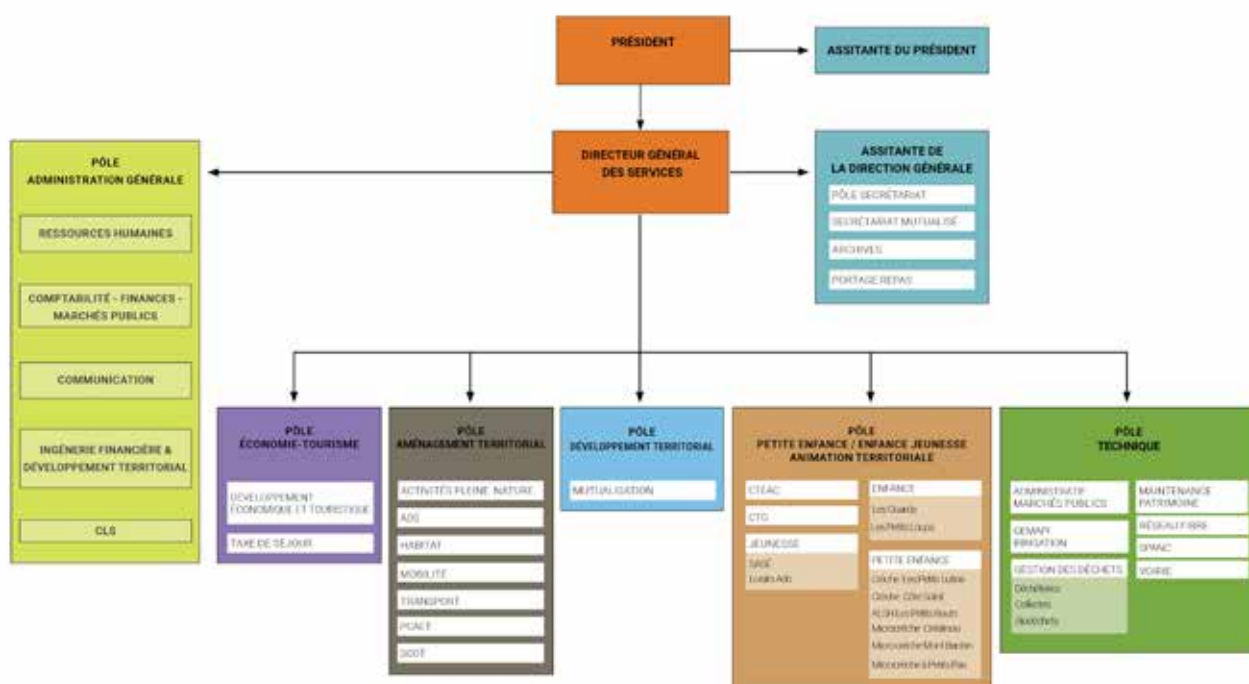
65 % femmes
35 % hommes



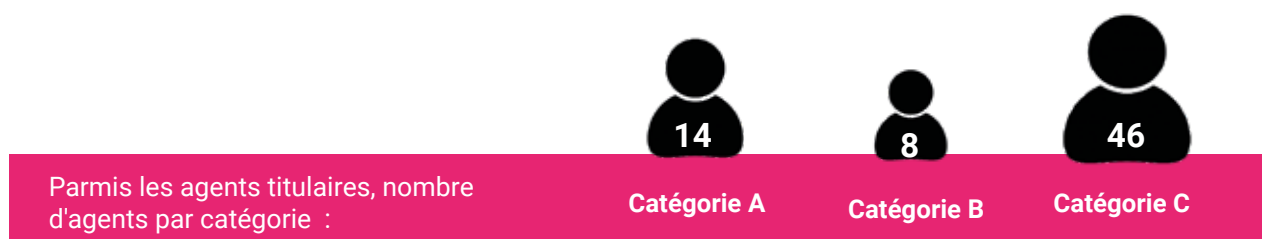
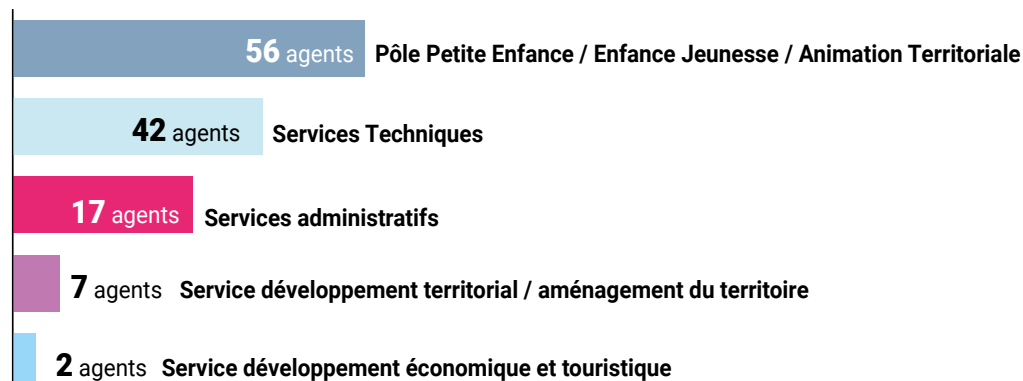
53 % titulaires
47 % contractuels



115,11 ETP
Emplois Temps Plein

ORGANISATION DES SERVICES
ORGANIGRAMME - MANDAT 2020 / 2026 - Année 2024

Au service des compétences territoriales, répartition des agents



Les actions 2024 du service RH

En dehors du suivi habituel des mesures administratives pour les agents, le service des Ressources Humaines a dû s'adapter à l'évolution de la collectivité et répondre à ses besoins croissants en termes de recrutement de nouveaux agents, de restructuration de certains services, d'accueil de nouvelles structures Petite Enfance.

Pour être accompagnée dans ces nouveaux changements, la collectivité a choisi de faire appel à un cabinet extérieur pour la soutenir dans la création d'un nouveau schéma d'organisation et de fonctionnement qui a vu le jour en 2024.

Les actions phares du service RH - 2024 :

- **Recrutements** : Econome de flux, Directeur Loisirs ado, Chargée de mission Contrat Local de Santé, Assistant administratif, Responsable du service Ressources Humaines, Secrétaire mutualisée pour Saint Ferréol-Trente-Pas, Les Pilles et Valouse, Ambassadeurs du tri, Chargée de communication digitale ;
- Réalisation du **bilan social 2023** ;
- Rapport de situation comparée sur l'**égalité Femmes / Hommes 2024** ;
- **Mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire pour le risque Prévoyance** ;
- **Mise en place du Forfait Mobilités Durables** visant à encourager les agents à recourir davantage aux modes de transports durables pour la réalisation de trajets domicile-travail, que sont entre autres le vélo et l'autopartage.

Finances

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2024

L'exercice budgétaire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en sept budgets distincts à savoir le budget principal et 5 budgets annexes.

On distingue ainsi le budget principal (instruction budgétaire M57) et les budgets annexes suivants :

→ créés au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB, CCPR) :

- Budget annexe SPANC (instruction budgétaire M49)
- Budget annexe ZA (instruction budgétaire M57 – assujetti à la TVA)
- Budget annexe Portage de repas à domicile (instruction budgétaire M57)
- Budget annexe Transport de personnes (instruction budgétaire M43 – assujetti à la TVA)

→ créé au 1^{er} janvier 2019 suite au transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux Communautés des communes :

- Budget annexe GEMAPI (instruction budgétaire M57)

Budget principal – Compte administratif 2024

→ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du compte administratif 2024 a été adopté en séance du 8 avril 2025. Ce vote a été précédé, au cours de la même séance, par l'approbation du compte de gestion 2024 établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Nyons.

→ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte administratif : **13 042 936.94 €**

→ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hors résultat reporté : **14 845 871.25 €**

Résultat reportable : **2 642 693.34 €**

Résultat de l'exercice : **1 578 357.48 €**

Affectation en réserve d'investissement : **894 382.88 €**

Reprise de l'excédent en fonctionnement au BP 2025 :

3 551 244.77 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal traduisent les différentes actions menées au travers des compétences de la Communauté de communes comme par exemple :

- La gestion du service Déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal (depuis le 01/01/2024), financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- L'adhésion de la Communauté de communes au SCoT et l'élaboration du Projet de territoire ;
- L'Enfance et la Jeunesse avec notamment la prise en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2019 de la gestion de l'ALSH Les Petits Loups et Section 2 Jeunes du territoire des Hautes Baronnies ;
- La Petite Enfance avec la création au 1^{er} décembre 2019 d'une micro-crèche à Montbrun-les-Bains (Hautes Baronnies) en gestion déléguée à AESIO jusqu'au 30/06/2024. L'intercommunalité a repris en gestion directe les micro-crèches de Montbrun-les-Bains et des Pilles à compter du 01/07/2024. Création d'une micro-crèche « Créalinou » à Nyons en 2023 ;

- La mise en œuvre d'un nouveau programme d'aides aux entreprises via le FISAC ;
- Le renouvellement de la Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) ;
- Le tourisme et le versement de subventions destinées à la fois au fonctionnement de l'Office, au financement d'actions touristiques (subventions aux associations) et au reversement de la taxe de séjour additionnelle au Département de la Drôme ;
- Le financement des accueils de loisirs et des crèches par délégation, du relais d'assistance maternelle et du lieu d'accueil parents-enfants ;
- Les participations versées aux différents syndicats de regroupement comme le Syndicat Mixte des Baronnies en Drôme Provençale (Parc régional), le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique (la Fibre), le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies (SCoT) ou depuis 2020 le SYPP* (transport et traitement des déchets) ;
- Le financement de l'entretien des sentiers par les associations de randonnées pédestres.

→ Chapitre 014 – atténuations de produits

Il s'agit d'une atténuation de produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle pour 216 409 € et des reversements de la taxe de séjour. A partir de 2024, l'intercommunalité reverse la part CPS* aux communes percevant cette compensation pour 474 526€ (ce montant est perçu via la dotation de compensation intercommunale). De même, à compter de 2024 l'intercommunalité est passée contributrice au FPIC* pour un montant de 26 629 €. La somme de 771 997.10 € a été reversée en 2024 et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu des réformes successives.

→ Chapitre 66 – Les charges financières

Correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année.

→ Chapitre 042 – Les opérations d'ordre

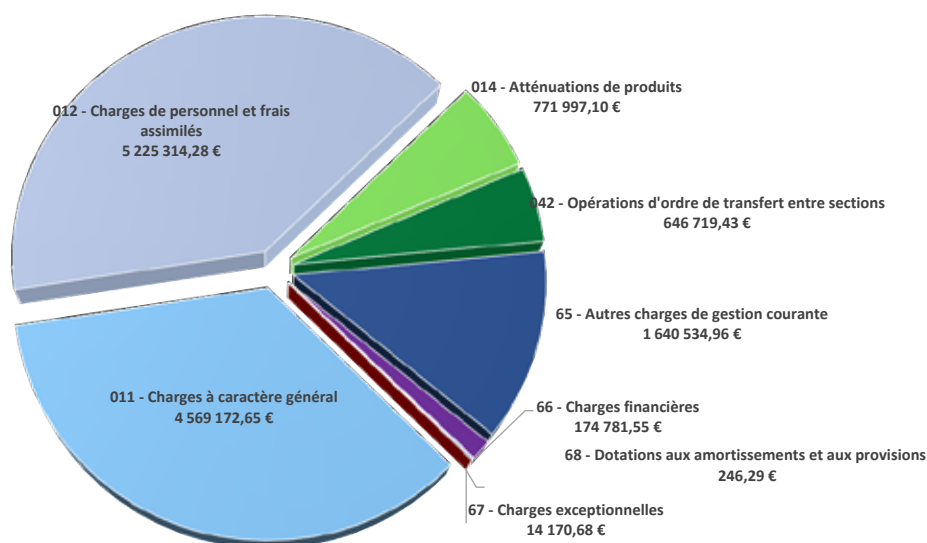
Essentiellement constituées des dotations aux amortissements, ces opérations correspondent à un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.

*SYPP : Syndicat des Portes de Provence

*CPS : Compensation de la Part Salaires

*FPIC : Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales

→ Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable

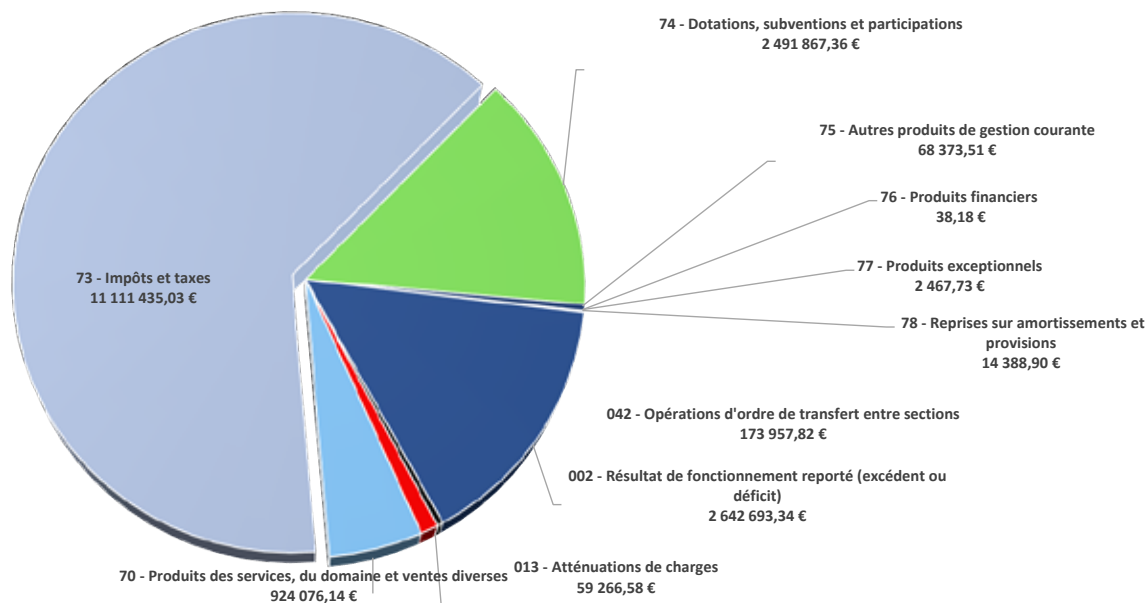


→ Soit un total de 13 042 936.94 €

Finances

Recettes de fonctionnement

→ Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable



Recettes 2024 : 14 845 871.25 €

Reprise de l'excédent 2023 : 2 642 693.34 €

Total : 17 488 564.59 €

→ Chapitre 013 – Atténuations de charges de personnels

Il s'agit essentiellement du remboursement des arrêts de travail pour maladie, accident de travail, maternité etc... par la CPAM pour les agents du régime général et par l'assureur pour les agents du régime spécial (pour rappel les arrêts en maladie ordinaire pour les agents titulaires ne sont plus couverts par l'assurance). Ces remboursements sont à mettre en corrélation avec la quote-part de charge de personnel dédié au remplacement de ces agents.

→ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de service public qu'elle facture. On y retrouve :

- la part famille des accueils de loisirs et des crèches gérés en direct,
- la facturation des charges de personnels et de frais de structure auprès des différents budgets annexes,
- la refacturation du service ADS auprès des communes.

→ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Concernant l'exercice 2024, les choix budgétaires opérés par la CCBDP en matière de fiscalité locale ont permis de sauvegarder une capacité d'autofinancement de 1.8 millions d'euros.

En matière de gestion des déchets, le taux de TEOM a été maintenu à 12.95 % et étendu à l'ensemble du territoire en lieu et place de la REOM.

Un travail important a été réalisé sur la taxe de séjour et a permis de percevoir en 2024 un produit de 525 421.03 €.

La Communauté de Communes reste en partie bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 250 979 € (- 18 870 € par rapport à 2023 + la partie contribution pour un montant de 26 629 € soit une perte totale de ressource disponible de 45 499 €).

→ Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de Communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec

des financements de la CAF* et de la MSA* (pour les crèches, les accueils de loisirs, le relais d'assistance maternelle et le lieu d'accueil pour enfants parents), ou du Département pour le service de prévention spécialisée et la politique d'animation de proximité. A partir du 01/06/2024 la Communauté de Communes a conventionné avec l'ANAH pour la mise en œuvre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat). Ainsi nous avons également une contribution de l'ANAH sur l'exercice 2024 de 114 526 €. Une part est aussi dédiée à la valorisation des déchets collectés sur le territoire du Val d'Eygues. On note également l'encaissement de subventions de l'Etat liées à l'achat de masques et de subventions exceptionnelles de la CAF pour le fonctionnement des crèches.

→ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'encaissement de la location du gymnase intercommunal situé à Buis-les-Baronnies par le collège Henri BARBUSSE et de la location du logement situé au quartier Les Guards à Nyons.

→ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Cette recette comprend à la fois des produits exceptionnels sur opérations de gestion comme l'indemnisation de sinistre et des régularisations de mandats sur exercices antérieurs. Comme l'indique son libellé, cela reste exceptionnel et non représentatif d'une année sur l'autre.

→ Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance une partie de la dotation aux amortissements de ces biens.

*CAF : Caisse d'Allocations Familiales

*MSA : Mutualité Sociale Agricole



Investissement

→ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

6 805 190.17 €

Hors résultat reporté : 5 650 688.63 €

Déficit reporté : -1 154 501.54 €

Résultat de l'exercice : 1 648 184.71 €

Affectation des résultats au BP 2025 : 894 382.88 €

→ RECETTES D'INVESTISSEMENT

7 298 873.34 €

La section d'investissement a été marquée par :

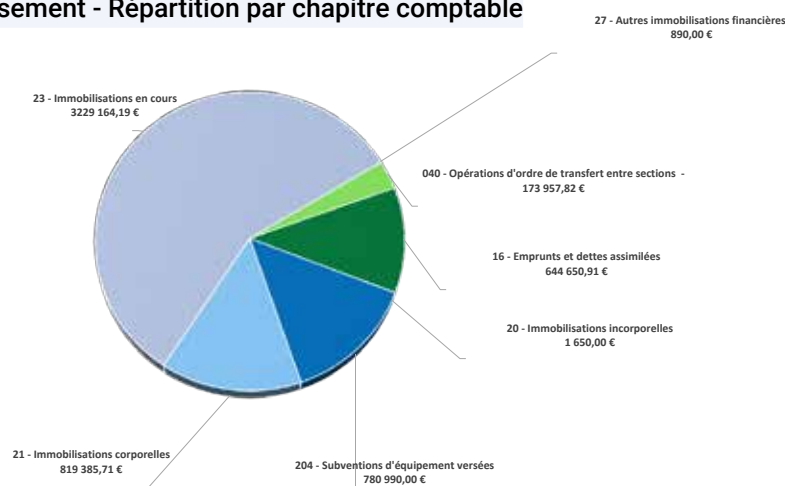
- Les travaux de réhabilitation du siège de Buis qui se sont finalisés en 2024 (pour 502 925.31€ en 2024) ;
- Les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire, la participation au syndicat ADN pour le déploiement de la fibre à hauteur de 772 200,00 € ;
- La fourniture et la pose de Signalétique d'Information Locale (SIL) sur le territoire ainsi que la réalisation d'une étude SIL sur le Pays de Buis et sur les Hautes Baronnies ;
- Les travaux d'aménagement de vélos routes voies douces ainsi que d'une passerelle himalayenne (739 726.14 € en 2024) ;
- Le marché de travaux a été attribué pour le pôle Enfance de Buis-les-Baronnies en 2024 ;
- Diverses études, aménagements et acquisitions d'équipements tels que : l'acquisition d'un camion pour

la collecte des déchets et d'un camion polybenne pour le service SPPGD* ; l'achat de vélos à assistance électrique ; de matériel informatique et le renouvellement du serveur ; de mobilier ; de conteneurs à roulettes et de colonnes à verre et à cartons pour la mise en place de la nouvelle collecte des cartons bruns ainsi que du matériel et de l'outillage destinés aux services techniques ; les travaux pour la micro-crèche de Séderon ont été programmés pour l'hiver 2024/2025 ; les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que le début du SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) ;

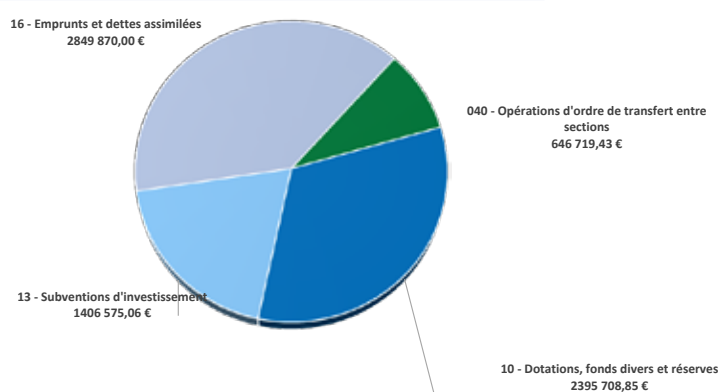
- L'encaissement d'un emprunt destiné au financement de divers équipements.

*SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés

→ Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable



→ Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Les budgets annexes

SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est financé par la redevance SPANC ainsi que par des facturations en cas de vente ou de création. Ces recettes permettent de financer le personnel et les charges liées aux véhicules et fournitures affectées à ce service.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
111 123.23 €	113 241.29 €	0.00 €	3 513.99 €

Zones Artisanales (ZA)

Le budget annexe ZA du Grand Tilleul a enregistré l'acquisition-vente de cinq parcelles en 2024 et d'une parcelle pour la ZA du Plan d'Oriol (par le budget principal pour la future déchèterie). Des études topographiques ont également été menées sur les ZA de Nyons et de Buis-les-Baronnies. Les travaux de station d'épuration pour le Plan d'Oriol sont quasiment terminés en 2024.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 092 098.43 €	1 092 098.43 €	0 €	0 €

GEMAPI

Créé au 1^{er} janvier 2019, ce budget encaisse le produit GEMAPI en vue de financer la compétence déléguée aux différents syndicats de rivière :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)
- Le Syndicat Mixte de l'Eygues-Aygues (SMEA)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
295 643.19 €	272 820.00 €	0 €	0 €

Transport de personnes

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution à l'utilisateur et la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
33 661.40 €	36 936.61 €	866,67 €	3 649,97 €

Portage de repas

Le service de repas à domicile est financé par la part livraison payée par les usagers ainsi qu'une subvention du budget principal.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
27 809.79 €	26 991.00 €	0 €	0 €

Communication



13 000
exemplaires

du magazine intercommunal
distribué dans les boîtes aux
lettres



38

Communiqués de presse

destinés aux médias locaux

57 parutions presse



Page Facebook CCBDP

1671 abonnés

92 publications



8 800

nouveaux visiteurs
site cc-bdp.fr

Accompagnement
d'événements

11 manifestations

Communication

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale mène des actions et des campagnes de communication destinées à informer, sensibiliser, valoriser son territoire et ses projets.

Le service Communication accompagne les projets des différents services de la CCBDP en concevant certains supports de communication. Il diffuse également une information de proximité via ses différents outils institutionnels : site internet, magazine, réseaux sociaux...

LES PUBLICATIONS

Le Magazine Intercommunal N°13, N°14

Juin et décembre 2024



Différents documents selon
les besoins des services de
la CCBDP.

Le Guide du Tri
2024

Création,
mise en page,
imprimé en
14 000
exemplaires



Rapport d'Activités 2023 + Rapport
sur le Prix et la Qualité du Service
Public de Prévention et de Gestion
des déchets ménagers 2023



La Feuille de
route 2024 de
la Convention
Territoriale
Globale

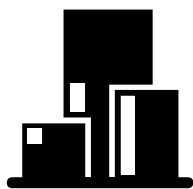


Conception de logos, affiches, flyers
pour des actions ou des événements



CRÉATION DES PROGRAMMES VACANCES DES SERVICES PETITE ENFANCE ; ENFANCE JEUNESSE

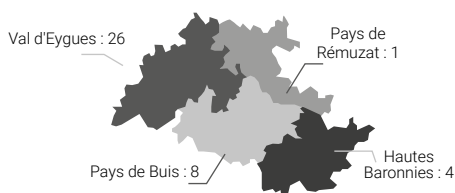




>10 000 m²

Total surface bâtiments
utilisés

Répartition des sites de la CCBDP sur le territoire



Catégorie des 28 bâtiments



Déchets **10**



Services
Généraux **14**



Tourisme **3**



Action Sociale **12**

Service Maintenance Patrimoine

Le service maintenance du patrimoine « S.M.P. » est en charge de la gestion technique, de l'entretien et des charges de fonctionnement (chauffage, électricité, gaz, eau...etc.) du patrimoine existant de la CCBDP.

Ainsi, il gère son maintien en état, sa modernisation, sa mise aux normes, sa réhabilitation, son optimisation ainsi que l'accompagnement aux acquisitions et la réalisation de constructions neuves.

Ce patrimoine est actuellement composé de 39 sites d'exploitations (bâtiments immobiliers et infrastructures techniques) en pleine propriété, en location et/ou mis à disposition.

Il suit également :

- l'aire des gens du voyage.
- le déploiement de la fibre optique (FTTH) assuré par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Il travaille de manière transversale avec l'ensemble les services de la CCBDP.

GESTION DU PATRIMOINE BÂTI :

- Contrôles & diagnostics périodiques réglementaires ;
- Contrats d'entretiens ;
- Travaux d'entretien courant, grosses réparations
- Travaux de réhabilitation et constructions neuves ;
- Gestion des fluides (eau, gaz, FOD, électricité...) ;
- Etudes d'amélioration (SDIE, photovoltaïque, ...).



Archives



2 archivistes
34 communes
+ CCBDP



42,94 mètres
linéaires triés
62,06 mètres
linéaires éliminés



Classement des archives contemporaines

Afin d'aider les communes à répondre à leur obligation de classement, de conservation et de consultation des archives, la CCBDP propose un service aux communes.

Bilan 2024

Les archivistes du service exercent auprès des communes du territoire les missions liées à la collecte, à la sélection, au tri, au classement, à la conservation et la communication des archives contemporaines.

- **34 communes** du territoire ont bénéficié de l'expertise et du conseil des archivistes.
- **158 demandes** de recherches et de consultations de documents ont été assurées.
- **Des conseils** sont aussi donnés aux secrétaires de mairie pour une bonne gestion documentaire, une amélioration des pratiques en matière de pré-archivage et une meilleure conservation des archives communales.

Perspectives 2025

- Elaboration d'une enquête de satisfaction auprès des communes bénéficiaires du service.
- Poursuivre le tri des archives des anciennes Communautés de communes en vue de leur élimination.



AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCoT-PLUI – Plan Climat-Air-Énergie Territorial –
Transition écologique – Transport

Commission B :

Politique publique pour l'amélioration de l'habitat –
Architecte conseiller – Habitat Logement – Amélioration
des conditions d'habitat des ménages modestes – ADS
– Service mutualisé d'instruction des autorisations de
publicité, d'enseigne et de préenseigne

Commission C :

Activités de Pleine Nature



Commission A

Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCoT-PLUI – Plan Climat Air
Energie Territorial –
Transition Ecologique –
Transport**

Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Commission B

Jean-Michel LAGET

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et
du cadre de vie – PLH –
Architecture Conseil
ADS – Archives**

Maire de Chaudebonne



Commission C

Roland PEYRON

**Vice-Président délégué aux
Activités et aménagements
de Pleine Nature – Mobilité
douce**

2^e adjoint de la Mairie
de Montauban-sur-Ouvèze

Commission A

**3184 km²**

2 régions

3 départements

8 intercommunalités

177 communes

SCoT Rhône Provence Baronnies

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme à vocation réglementaire qui fixe, à l'échelle de plusieurs EPCI, l'organisation et le développement des grands politiques publiques d'un territoire. À travers un Syndicat Mixte, les élus y portent une vision perspective à 20 ans. Ce syndicat existe depuis décembre 2018 à l'initiative de 8 EPCI. Il est administré par un comité syndical de 65 élus désignés par les intercommunalités et un Bureau, composé du Président et de 12 Vice-Présidents.

Ce SCoT a vocation à fédérer sur des politiques publiques d'aménagement qui se développent en plusieurs axes : l'armature territoriale, les trajectoires démographiques, les besoins en logements, le maillage en services et équipements, le commerce et le développement des surfaces commerciales, la mobilité, l'économie et le développement de l'emploi, la biodiversité et les corridors écologiques, la ressource en eaux et en matériaux, les formes d'habitat, les densités, la consommation foncière et le ZAN. L'année 2024 lance la nouvelle phase 2 du SCoT, le Projet d'Aménagement Stratégique avec un fil rouge particulier qu'est **la Santé**. Par ce prisme, cette thématique transversale se développe notamment autour de la notion **d'Urbanisme favorable à la Santé**. C'est en croisant avec l'enjeu démographique que la question du vieillissement de la population et les problématiques d'accès aux soins prennent de l'ampleur, notamment en s'appuyant sur les travaux de prospectives menés et présentés par Jean-François LEGER*. Il met en lumière le déficit des naissances à anticiper et le maintien de la dynamique migratoire pour assurer la poursuite de la croissance démographique. Ainsi, chaque atelier thématique a développé ses enjeux pour élaborer ensemble une stratégie par rapport à l'enjeu Santé. Il s'est tenu en 2024, 3 ateliers :

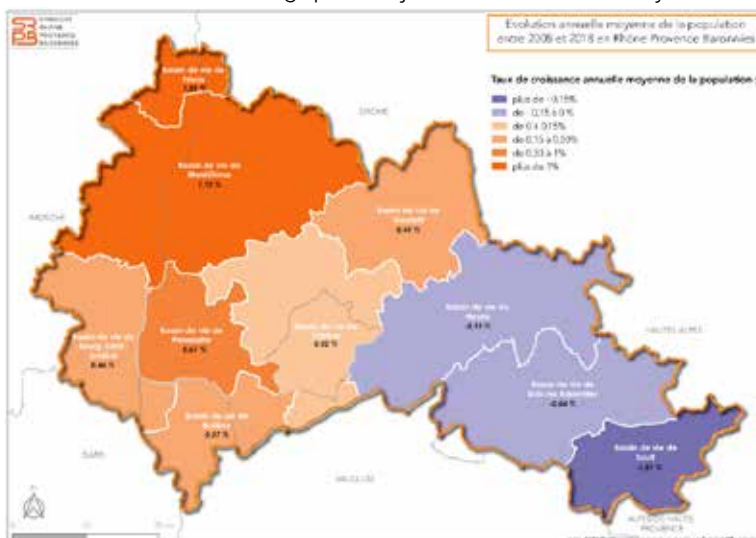
- L'atelier Santé le 25 mars 2024 ;
- L'atelier Commerce le 18 avril 2024 ;
- L'atelier Habitat le 14 mai 2024 ;

Au bureau syndical du 18 novembre 2024, les premiers enjeux stratégiques et critères de l'armature territoriale du PAS ont été présentés.

Pourquoi définir une armature territoriale ?

- Mettre en évidence **l'organisation souhaitée du territoire** ;
- Consolider **un territoire diversifié offrant des complémentarités** qui concourent à la qualité de vie, à l'attractivité du territoire et réduire les inégalités territoriales ;
- Comment ? En déterminant **une typologie** pour les communes (pôles) et/ou secteurs, leur rôle dans l'organisation territoriale et le projet de mise en oeuvre du SCoT.

*Jean-François LEGER : Maître de conférences, Sociologue Démographe à l'Université Paris 1 : Présentation lors du séminaire Stratégique le 5 juin 2024 en Comité syndical à Grignan et lors du Conseil communautaire de la CCBDP le 10 septembre 2024.



Observation :

Des trajectoires déjà différenciées selon les grands bassins de vie

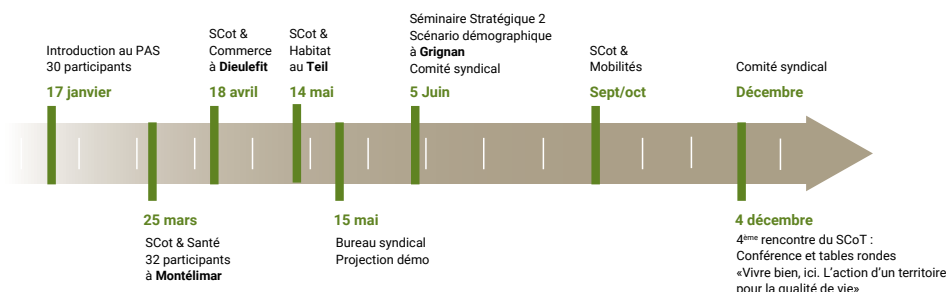
10 ans d'observation à l'échelle des bassins de vie

2008 - 2018

(NB : 0,50 est calculé sur la période 2014-2020)

Commission A

Les grandes dates du SCoT en 2024 :



4 PHASES SUR 6 ANS

PHASE 1 : En 2023, constitution du diagnostic et partage des enjeux prioritaires.

PHASE 2 – EN COURS : Construction du projet d'aménagement stratégique : socle du projet politique (PAS : Projet d'Aménagement Stratégique).

PHASE 3 : Traduction réglementaire du projet DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs et du document d'aménagement commercial).

PHASE 4 : Consultation légale et réglementaire et enquête publique avant approbation.



Cotisation des EPCI :
1,12€/habitant



Les élus du Bureau et du Comité syndical pour la CCBDP sont :

> BUREAU

Christelle RUYSSCHAERT
(1^{ère} Vice-Présidente)
Pierre COMBES

> COMITÉ SYNDICAL

Thierry DAYRE
Sébastien BERNARD
Jean-Michel LAGET
Roland PEYRON
Olivier SALIN

QUEL EST L'ENJEU PRINCIPAL POUR LA CCBDP ?

L'enjeu principal consiste à veiller à la préservation des intérêts du territoire de la CCBDP dans ses ambitions, lors de la phase de construction des documents réglementaires du SCoT. Le futur projet de territoire sera là pour fédérer l'ensemble des dynamiques en cours, dans une vision politique clairvoyante afin que la stratégie territoriale, notamment en aménagement, soit perçue dans ce document supra-communautaire. La concertation avec les élus locaux référents devra être au cœur de la méthodologie de travail. Des liens entre la définition de la stratégie Logement, Habitat et Cadre de vie de la CCBDP, la stratégie d'aménagement territorial comprenant le Plan Climat-Air-Energie et son volet Mobilités seront révélés par ce Projet de Territoire et permettra d'affirmer dans le SCoT, les ambitions de notre territoire des Baronnies en Drôme Provençale.

Perspectives 2025

- Définition de la trajectoire démographique et armature territoriale ;
- Réunions de coordination/technique et ateliers par thématique :
 - objectifs de production de logements (projections démographiques, lien avec les PLH) ;
 - grandes orientations relatives aux fonciers économiques ;
 - trajectoire ZAN et renaturation ;
 - stratégie de développement de la multi-mobilité et du chrono-urbanisme ;
 - grand cadre du Projet d'Aménagement Stratégique – transversal sur l'ensemble des thématiques ;
 - atelier urbanisme favorable à la santé « Concevoir demain, l'habitat et le quartier favorable à la santé ». quelles réponses concrètes pour prendre en compte l'urbanisme favorable à la santé dans les opérations d'aménagement et de logement ?
 - vote du PAS en Comité syndical en juin 2025.

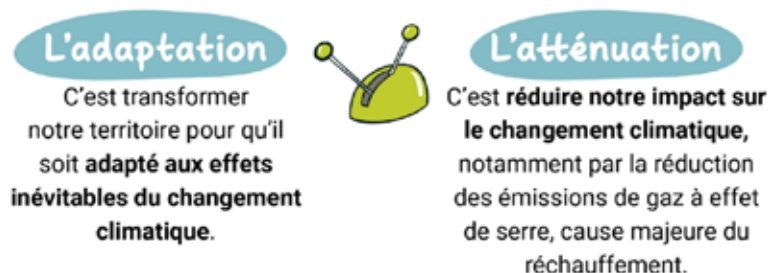
Commission A



Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désignées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire par la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015, doivent élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La CCBDP coordonne et anime la dynamique territoriale pour la transition écologique sur le territoire. Le PCAET active deux leviers complémentaires.



Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet de fédérer sur les problématiques air-énergie-climat du territoire et d'agir ensemble. Il a pour but de mettre en place des solutions pour lutter contre le changement climatique, et s'y adapter. Ce Plan Climat est une obligation réglementaire. Il est évalué au bout de 3 ans et révisé tous les 6 ans.

L'année 2024 est une date clé pour les Baronnies en Drôme Provençale puisqu'elle marque l'adoption de son premier Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Ainsi, le point de départ de sa mise en œuvre est le jour de son approbation par le Conseil Communautaire, le 17 décembre 2024. Cette dernière année d'élaboration du plan a permis d'assurer la conformité du projet avec la réglementation, l'ajustement en fonction des avis des autorités mais aussi des citoyens et de partenaires, afin d'aboutir à un plan opérationnel et partagé par tous pour les 6 prochaines années.

17 citoyens et structures ont participé à la consultation publique du PCAET :



Madame la Préfète de Région a émis un avis favorable et salue le positionnement de la CCBDP « en pilote de la transition énergétique, portant le projet environnemental du territoire et fédérant un grand nombre d'acteurs sur les thématiques abordées dans ce document. »

ZOOM sur ClimaSTORY® des Baronnies



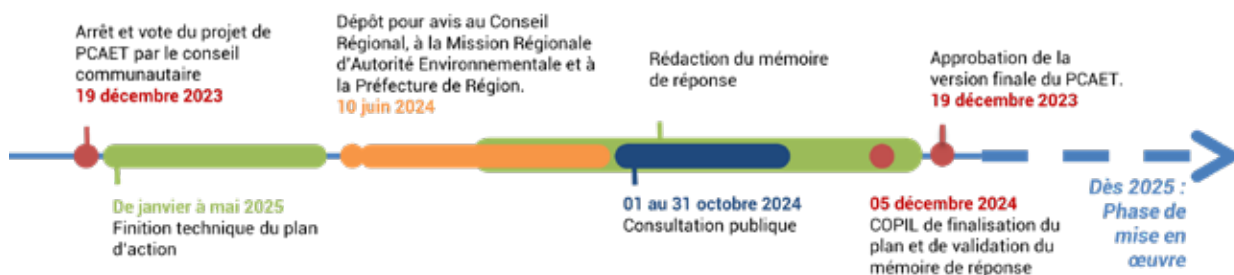
Depuis 2023, la CCBDP anime sur le territoire, grâce à son partenaire « Le Carrefour des Habitants », des ateliers ClimaSTORY® qui permettent à chacun de s'acculturer aux enjeux de l'adaptation au changement climatique par un jeu de rôle immersif. ClimaSTORY® est un outil de sensibilisation pour bâtir une culture commune locale de l'adaptation au changement climatique et aux risques naturels, développé par l'association Auvergne-Rhône-Alpes – Energie Environnement.

En 2024, nous avons initié un travail d'adaptation du jeu basique sur territoire fictif vers une version spécifique pour les Baronnies en Drôme Provençale. Elus, agents du Parc naturel régional des Baronnies Provençales, partenaires associatifs et même professionnels se sont mobilisés pour construire ensemble une cartographie des impacts du changement climatique, support du jeu ClimaSTORY®. Des animations seront proposées en 2025 sur tous les territoires !



L'année 2024 aura également été marquée par la préparation de la démarche Climat Baronnies. CLIMAT Baronnies vise à fédérer les forces du territoire afin de soutenir et d'amplifier la dynamique solidaire, partagée et coopérative de transition écologique dans les Baronnies en Drôme Provençale.

Les grandes dates du PCAET en 2024 :



Perspectives 2025

- Fête de lancement de la phase de mise en œuvre du PCAET 2024-2030 et lancement de la démarche Climat Baronnies avec une déclaration d'engagement signée par les communes, entreprises, partenaires institutionnels, associations et citoyens/citoyennes.
- Edition et diffusion d'un livret de synthèse du Plan Climat-Air-Energie Territorial auprès du grand public ainsi que d'une exposition publique.
- Animation de ClimaSTORY® des Baronnies auprès des habitants et entreprises du territoire.
- Animation du premier COPIIL et COTECH de la phase de mise en œuvre du plan d'actions du PCAET.
- Convention d'objectif territorial dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la Transition écologique » avec l'ADEME, mettant ainsi un coup d'accélérateur dans la mise en œuvre des actions du PCAET.

Commission A



Mobilités

La Communauté de Communes a achevé l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial*. Ce plan vise principalement à maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur des transports, fortement émetteur de GES* et consommateur d'énergie, constitue un levier d'action prioritaire. C'est pourquoi la CCBDP s'engage à favoriser le développement de mobilités décarbonées.

En 2021, la CCBDP a choisi de ne pas exercer la compétence mobilité dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Une convention de coopération a donc été conclue avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, et finalisée en février 2023. À la demande de la CCBDP, la Région a ensuite délégué la compétence en matière de mobilités actives (vélo et marche), puis, depuis 2024, celle relative aux mobilités partagées et solidaires.

De nombreuses actions sont entreprises, en particulier en faveur du développement des mobilités actives.

Lancement de la compétence mobilités partagées et solidaire

La CCBDP a lancé, fin décembre 2024, une étude pour la mise en place d'une ligne de covoiturage sur le territoire afin de visibiliser et développer la pratique du covoiturage, desservir les zones plus reculées et également sécuriser la pratique de l'autostop.

En 2024, la CCBDP a également donné le coup d'envoi d'une étude avec notre partenaire Dromolib sur le potentiel de développement de l'autopartage sur la Drôme, avec un focus sur les Baronnies en Drôme Provençale.

Transport en commun et TAD*

La Région PACA a lancé une nouvelle ligne 985 ZOU ! - Valréas - Nyons - Vaison-la-Romaine - Avignon TGV.

Depuis Buis-les-Baronnies, une phase test a débuté en 2024 (jusqu'au 31 août 2025) pour proposer ce transport à la demande SANS CONDITION DE CORRESPONDANCE de 9h à 19h du lundi au samedi (sauf jours fériés) pour les trajets BUIS – VAISON. Ce nouveau transport peut permettre de continuer sur la ligne de bus 985 du Réseau ZOU !

Transport d'utilité Solidaire – Mobisol 26

Le carrefour des habitants (Nyons), lauréat du projet Mobisol 26 propose un service de transport solidaire dans la Drôme. Cette association facilite la mobilité des personnes isolées, âgées ou en situation de précarité, grâce à un réseau de bénévoles. Elle favorise l'entraide, le lien social et l'accès aux services essentiels. En 2024, 294 trajets ont été enregistrés. 85% des trajets sont réalisés pour des raisons de santé.

Les agents de la CCBDP et les mobilités durables



La CCBDP a mis en place le Forfait Mobilités Durables pour la première année dans le cadre de la mise en œuvre de son plan mobilité employeur.

19 agents en ont bénéficié et ont été soutenus par la collectivité dans leur utilisation de mode de transports durables pour leurs trajets domicile-travail.

La CCBDP a été récompensée en 2024 pour son engagement en faveur des mobilités durables à destination de ses agents.

Attribué par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et soutenu par l'ADEME, ce label récompense les collectivités et les entreprises qui encouragent l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien pour leurs employés. En tant qu'employeur, la CCBDP s'est distinguée par ses initiatives visant à promouvoir le vélo comme mode de déplacement privilégié pour ses agents sur leurs trajets domicile-travail. Elle a ainsi obtenu le label à son niveau le plus élevé, le label or.



*PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

*GES : Gaz à Effet de Serre

*TAD : Transport à la Demande



NOUVEAU BONUS VÉLO 2024

Aide à l'achat de VAE* pour les habitants de la CCBDP, sans condition de revenu. Montant forfaitaire de 200 €.

- **49 dossiers** accompagnés ;
- **50% des achats réalisés** sur le territoire de la CCBDP.

SERVICE PRÊT DÉCOUVERTE DE VAE* DU 23 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2024

- **5 loueurs** en convention ;
- **12 VAE*** en prêt (4 Nyons, 4 Buis-les-Baronnies, 4 Montbrun-les-Bains) pendant 1 mois ;
- **51 réservations ouvertes aux entreprises et aux particuliers.**



SAVOIR ROULER À VÉLO – 2024



En 2024, la CCBDP s'est engagée pour une **1^{ère} édition** du Savoir Rouler à vélo pour **10 écoles du territoire** et près de **400 enfants formés** à la conduite du vélo en autonomie.

2 partenaires intervenants auprès des écoles : DROMOLIB et Christophe Gras.

TOURNÉE DU BUS DES MOBILITÉS

- **26 avril à Nyons** – After work mobilité en entreprise -brasserie Bivouak ;
- **27 avril à Buis-les-Baronnies** - Forum des initiatives locales ;
- **25 juin à Rémuzat** – en partenariat avec le Truck SOLIHA ;
- **Fréquentation** : 20aine de personnes dont 6 réparations de vélos.



VÉLO POUR TOUS - SERVICE DE PRÊT VÉLO LONGUE DURÉE

- 2024 : Plus de **60 contrats signés** ;
- **2 tricycles VAE** complètent la flotte de **19 VAE** équipés trekking ;
- **4 associations partenaires** mobilisées pour la gestion des locations sur tout le territoire (2 Nyons, 1 Buis, 1 Curnier).



Perspectives 2025

Vélo et mobilités actives

- VELO POUR TOUS ! : Nouveau partenariat avec l'association Clochette (Montauban-sur-Ouvèze) et équipements de transport d'enfant ;
- Participation à « Mai à vélo », programme national ;
- Installation de box de stationnement sécurisé de VAE* pour les habitants ;
- Reconduction du Bonus Vélo ;
- 2^{ème} édition du SAVOIR ROULER À VÉLO dans les écoles des Baronnies ;
- 5^{ème} édition du service de prêt découverte gratuit de VAE* durant 1 mois.

Entreprises et plan de mobilité interne

- Renouvellement Forfait Mobilités Durables auprès des agents de la CCBDP ;
- Participation au Challenge mobilité du 5 juin 2025.

Mobilités partagées et solidaires :

- Etude ligne de covoiturage réalisée par Mobicoop ;
- Installation de la Caravane des mobilités et lancement de la plateforme mobilité réalisée par DROMOLIB.

*VAE : Vélo à Assistance Electrique

Commission B



1085

accompagnementsréalisés par le CEDER
en 2024

65,6% des ménages
conseillés ont engagé
des actions de rénovation
énergétique



Politique publique pour l'amélioration de l'habitat : le SPRH

(Service Public de la Rénovation de l'Habitat)

En 2024, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), organisé à l'échelle de 5 intercommunalités est devenu le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Dans ce cadre, le CEDER accueille, conseille et accompagne les particuliers et petits tertiaires dans la réalisation de travaux de rénovation de l'habitat.

Dans la continuité du SPPEH initié en 2021, **le SPRH** se poursuit en 2024 avec le CEDER positionné comme Espace Conseil France Rénov et guichet unique, pour toutes questions des particuliers ou entreprises du territoire relatives à la rénovation de leur logement.

Le SPRH vise ainsi à informer, conseiller et accompagner les ménages dans tous les aspects de la rénovation de l'habitat privé, notamment la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, ainsi que le traitement des copropriétés, y compris celles en difficulté.

Communication :

- Les dates des permanences au public (Nyons, Buis-les-Baronnies) sont mises à jour sur le site internet de la CCBDP. Ces permanences sont gratuites et sur rendez-vous.
- 18 et 19 mai 2024 : Foire bio (Nyons), permanences gratuites et sans rendez-vous.

Perspectives 2025

En 2025, le SPRH monte en puissance et vient renforcer l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) intercommunale Rénov + mise en place en juillet 2024 :

- Information de 1er niveau : 599 contacts réalisés ;
- 455 conseils personnalisés aux ménages ;
- Accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux : 31 projets ;
- **Coût total du service : 52 468,28 €.**



Architecte conseiller

La mission d'architecte conseil se poursuit en 2024 avec des permanences au public et auprès des entreprises pour l'établissement de certificat de conformité des projets de la Zone du Grand Tilleul. Depuis 2022, cette mission d'architecte conseil permet également d'accompagner l'instruction de dossiers complexes du service ADS, en accord avec la mairie des communes concernées.

Cette mission est complémentaire au travail réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme pour l'accompagnement des projets communaux. Le CAUE est signataire d'une convention de partenariat 2022-2024 avec la CCBDP.



10
fiches-
conseils
éditées



Bilan 2024

Les permanences : 4^{ème} vendredi du mois (matin) à Nyons :

6 fiches-conseils pour 5 rendez-vous
(8 en 2023).
4 fiches-conseils dématérialisées (5 en 2023).

10 fiches concernent des habitations :

- 4 fiches concernent des constructions neuves ;
- 6 fiches concernent des réhabilitations.

On note une nette baisse de la fréquentation.

CONSEIL ARCHITECTURAL

Une grande majorité des problèmes est de l'ordre d'unité architecturale par rapport à l'existant, à l'environnement bâti et au style de référence.

Les conseils donnés cette année concernent principalement :

- L'implantation : ancrage et intégration au site.
- Le traitement architectural : traditionnel ou contemporain (volumétrie, aménagements intérieurs et type matériaux).
- Les proportions et implantations des ouvertures.
- La nature et la couleur des enduits et la toiture (volumétrie et type de couverture).
- Deux conseils concernent des panneaux photovoltaïques et un conseil l'isolation thermique.

Perspectives 2025

- Renouvellement de la convention partenariale cadre avec le CAUE ;
- Communication sur le dispositif auprès des mairies et des habitants avec des supports visuels ;
- Montée en puissance d'une opération façade sur 9 communes dans le cadre de l'OPAH.

Commission B



372
dossiers

C'est le nombre de dossiers maximum qui pourront être subventionnés par l'Anah dans le cadre de l'OPAH Rénov + (source: fichier MAJIC 2021)



Habitat Logement

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de « Politique du logement et cadre de vie », la CCBDP, aux côtés des communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons, lauréates "Petites Villes de Demain" (PVD) ont mis en place en 2024 une Opération Programmée de l'Habitat intercommunale (OPAH) Rénov +.

Les dernières Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), couplées à un Programme d'Intérêt Général (PIG), mises en œuvre sur le territoire, datent de la période 2007-2012. Depuis lors, la problématique de l'habitat et du logement est appréhendée de manière transversale, considérée comme un levier stratégique au cœur de plusieurs démarches de planification : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) actuellement en cours d'élaboration, mais également le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Projet de Territoire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), désormais finalisés.

Au 1er juillet 2024, 11 communes du territoire se sont engagées dans une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunale intitulée **Rénov +**, déployée à différentes échelles d'intervention :

- à l'échelle intercommunale ;
- dans des secteurs dits « renforcés » des centres bourgs intermédiaires de Rémuzat, Sahune, Montbrun-les-Bains, Les Pilles, Venterol, Vinsobres, Séderon, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint Auban-sur-l'Ouvèze ;
- dans des secteurs de « renouvellement urbain » pour les centres anciens de Buis-les-Baronnies et Nyons.

Une attention particulière est portée aux communes de Buis-les-Baronnies et Nyons, toutes deux bénéficiaires du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD). Représentant les centralités urbaines du territoire, elles présentent des enjeux spécifiques justifiant la mise en œuvre d'un programme de revitalisation. À ce titre, elles ont signé, le 12 juillet 2023, une **convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**.

L'étude habitat, actuellement conduite, viendra enrichir cette ORT par un volet habitat structuré dans le cadre d'une OPAH. Les enjeux identifiés à l'issue de l'étude pré-opérationnelle sont nombreux et prioritaires : **lutte contre l'habitat indigne en centres-bourgs et villages, adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie, rénovation énergétique du parc existant, réduction de la vacance immobilière, etc.**

Cette OPAH sera complétée, en 2025, par le lancement d'une **opération façades**, visant à améliorer l'image des centres anciens et à encourager la réhabilitation du bâti en incitant les propriétaires à engager des travaux de ravalement et d'embellissement des façades, notamment dans les secteurs à enjeux patrimoniaux.

CALENDRIER DES DATES CLÉS AUTOUR DU PROJET OPAH RÉNOV + 2024-2027

- Comité de projet PVD - 11/01/2024
- Délibération convention cadre avec l'ADIL 2024-2026 - 13/02/2024
- Comité de pilotage clôture étude habitat - 07/05/2024
- Signature convention d'OPAH intercommunale - 01/07/2024
- Comité de pilotage lancement OPAH Renov + - 27/09/2024
- Réunions publiques lancement OPAH Renov + :
 - BUIS LES BARONNIES - 02/10/2024
 - NYONS - 09/10/2024
 - SEDERON - 11/10/2024
 - REMUZAT - 15/10/2024
 - MONTRBUN-LES-BAINS - 29/10/2024
- Comité de suivi intercommunal OPAH Renov + - 30/09/2024
- Comité de suivi – secteur renouvellement urbain OPAH Renov + - 05/12/2024
- Renouvellement mission architecte conseiller - 21/11/2024
- Préparation de l'opération façades 2025-2027 - novembre-décembre 2024

**FONCIER**

Une seule commune a engagé en 2024 une convention de Veille Foncière et Stratégie Foncière en partenariat avec EPORA* : Les Pilles.

Cette convention permet de solliciter l'ingénierie de EPORA sur l'ensemble du territoire communal sans frais pour la collectivité. Cette ingénierie lui permet de mobiliser des ressources techniques et des bureaux d'étude pour définir une stratégie foncière à l'échelle communale et de disposer des capacités opérationnelles d'intervention foncière et de portage foncier offertes directement par EPORA.

* EPORA : Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

Commission B



60

contacts

dont 55 propriétaires
occupants et
5 propriétaires
bailleurs



13

visites

pour des
propriétaires
occupants



Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes

En 2022, le Conseil départemental et l'Etat n'ont pas souhaité reconduire le PIG à l'échelle du département. La CCBDP, dans une démarche volontaire, en cohérence avec sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » poursuit le partenariat avec l'association SoliHA, sous forme d'une convention Service Social d'Intérêt Général pour accompagner les propriétaires modestes pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux subventions de l'Anah et du Département.

Objectifs :

- ▶ L'aide aux propriétaires occupants à faibles ressources pour des travaux permettant l'amélioration des performances énergétiques des logements, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- ▶ La réhabilitation des logements locatifs privés très dégradés dans le cadre du conventionnement social avec l'Anah ;
- ▶ Renforcement de la lutte contre l'habitat indigne (en coordination avec le PIG Lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent départemental) ;
- ▶ Des permanences physiques régulières sont organisées sur chacun des 4 secteurs composant le territoire de la CCBDP.
- ▶ **La convention partenariale validée entre la CCBDP et SoliHA sur fonds propres de la CCBDP s'est terminée le 30 juin 2024 à la date d'entrée en vigueur de l'OPAH Rénov + qui remplace désormais cet accompagnement.**

Bilan 2024

- 13 dossiers de propriétaires occupants répartis selon les volets d'actions suivants :
 - 10 Adaptation, 1 Energie, 1 logement très dégradé, 1 Autonomie.
 - 0 dossiers en conventionnement locatif à Buis-les-Baronnies et Nyons.
- Un impact notable pour l'économie du territoire : **197 190 € de travaux générés, 134 542 € d'aides sollicitées.**
- 17 situations suivies dans le PIG LH2I (habitat indigne et indécent) 2021-2023 dont 6 situations terminées et 11 situations locatives en cours.

Perspectives 2025

- Poursuite des objectifs inscrits à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Rénov +.
- Poursuite du dispositif d'accompagnement PIG départemental LHI qui perdure sur tout le territoire intercommunal.



Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent, la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'une Carte communale ou celles soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) suite à la caducité de leur Plan d'Occupation des Sols (POS). Le service ADS est constitué de 2 agents.



457
dossiers
transmis à la
CCBDP pour
instruction

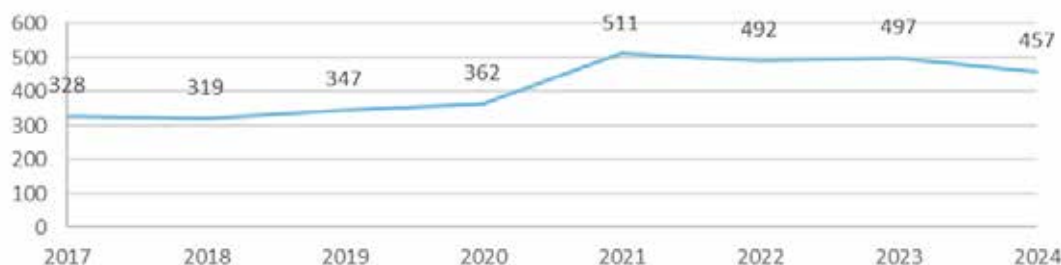


18 communes
adhérentes

Bilan 2024

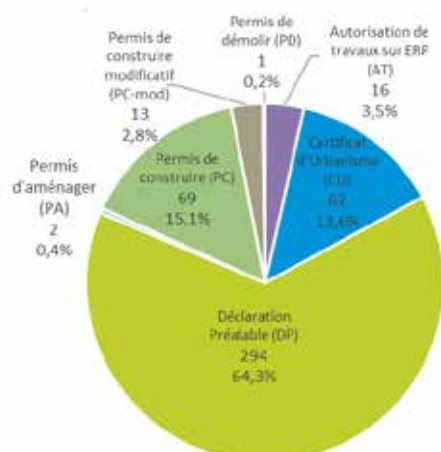
Instruction des ADS pour 18 communes

► Évolution du nombre de dossiers traités par an :



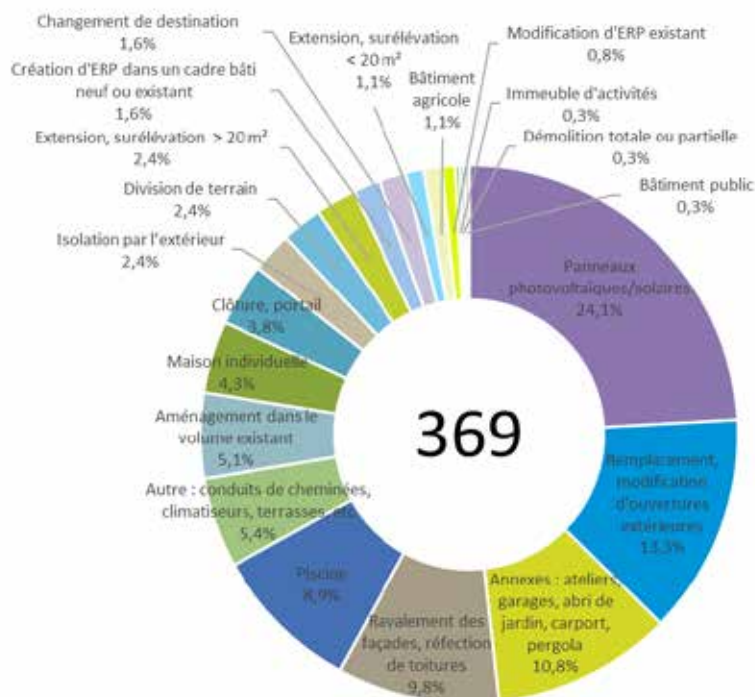
Il est constaté une légère baisse du nombre de dossiers en 2024 de l'ordre de 8 %. Cet indicateur est à surveiller sur les années suivantes pour savoir s'il s'agit d'une nouvelle tendance ou d'une année isolée.

► Répartition des dossiers par type de demande :



Commission B

► Répartition des dossiers ayant obtenu une décision favorable par nature de travaux :



Nota : Ce graphique ne tient pas compte des 7 dossiers actuellement en cours d'instruction par le service dont l'issue n'est pas connue au jour de la rédaction du document

Les 5 principaux travaux demandés n'ont pas changé par rapport à 2023.

En 2024, 39,8 % des travaux relèvent de l'amélioration énergétique des bâtiments contre 36,5 % en 2023.

La construction de maisons individuelles, placée en 6ème position en 2023 avec 7,8 % est passée à 4,3 % en 2024, plaçant ces travaux à la 8ème place.

Quant aux aménagements dans un volume existant, ils sont en hausse, passant de 3,1 % en 2023 à 5,1 % en 2024 (transformations de garages en pièces habitables, fermetures de terrasses ou balcons, etc.).

Mission de conseil aux communes

16 réunions ont été organisées avec les communes et des porteurs de projets ou pétitionnaires :

- 8 sur des avant-projets,
- 3 sur des dossiers en cours d'instruction,
- 3 pour expliquer des décisions de refus d'autorisation d'urbanisme,
- 2 d'assistance technique sur des visites de contrôle de conformité des travaux.

Le service mutualisé ADS a formé 2 agents communaux à l'utilisation du logiciel de gestion des dossiers et a animé, à 2 reprises, un réseau des pré-instructeurs des mairies adhérentes. Ces réunions ont pour objet de partager l'actualité juridique et d'échanger sur les sujets d'urbanisme.

Mission de suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme et de formulation d'avis PPA*

- GARDE-COLOMBE (hors CCBDP) : avis PPA* sur le PLU le 11/07/2024.
- MONTBRUN-LES-BAINS : avis PPA* sur :
 - l'enquête publique DPU et parcellaire pour la réalisation d'une aire de stationnement le 12/04/2024 ;
 - l'élaboration du PLU le 09/09/2024.
- NYONS : avis PPA* sur l'enquête publique DPU et sur la mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement de la ZAC de Salérand le 15/10/2024.

*PPA : Personnes Publiques Associées



5

dossiers inscrits

10 communes
adhérentes

Service mutualisé d'instruction des autorisations de publicité, d'enseigne et de préenseigne

Au service des communes qui le souhaitent, la CCBDP propose un service mutualisé gratuit d'instruction des autorisations de publicité, d'enseigne et de préenseigne pour les communes de moins de 3 500 habitants. Les 2 agents du service mutualisé ADS sont chargés du service publicité-enseigne.

Un nouveau service

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a revu l'organisation de la compétence de la police de la publicité. Depuis le 1er janvier 2024, elle a été transférée aux communes, pour les communes appartenant à un EPCI non compétent en matière de Plan local d'urbanisme (PLU) ou Règlement local de publicité (RLP). Les communes sont donc chargées d'exercer cette nouvelle compétence de « police de la publicité » en réalisant l'instruction des dossiers et le contrôle à posteriori de la publicité, des enseignes et des préenseignes.



Dans ce cadre, la CCBDP a voulu apporter une solution technique pour épauler les petites communes qui n'ont pas toujours les moyens techniques et humains. C'est pourquoi elle propose, via le service commun, une prestation gratuite pour l'instruction des dossiers et le conseil aux communes adhérentes de moins de 3 500 habitants.

Le service « publicité-enseigne » a été créé suite au Conseil communautaire du 3 juin 2024.

Bilan 2024

Instruction des demandes de publicité, d'enseigne et de préenseigne

► Nombre de dossiers traités en 2024 :

- Buis-les-Baronnies : 4
- Rémuzat : 1

Le faible nombre de dossiers s'explique par :

- la création du service en milieu d'année 2024,
- la réglementation sur les enseignes mal connue des commerçants et des élus,
- l'interdiction de poser de la publicité dans pratiquement tout le territoire de la CCBDP.

Et pourtant, sur notre territoire, l'appartenance de la majorité des communes au Parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales ou à un secteur protégé au titre des Monuments Historiques (secteur ABF) oblige d'obtenir une autorisation d'installation ou de modification d'enseigne ou de préenseigne.

Commission C



20

itinéraires

5

ateliers
d'entraînement
Espace Trail

Activités de Pleine Nature - APN

AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE APN

Structuration de l'Espace Trail

La CCBDP a obtenu le soutien financier du Conseil départemental pour l'entretien du balisage de l'Espace Trail. Celui-ci sera confié aux associations volontaires dès 2025.

Requalification des itinéraires VTT du Val d'Eygues

La CCBDP a initié en 2023, puis poursuivi en 2024, un travail de requalification des itinéraires VTT du Val d'Eygues avec un stagiaire en charge du diagnostic, en concertation avec un Comité technique constitué des acteurs du VTT sur le territoire.

Objectifs de la CCBDP concernant son offre VTT d'ici 2026

- Promouvoir une offre numérique officielle de circuits VTT ;
- Créer une cotation VAE* et musculaire ;
- Identifier des circuits à retravailler afin de les adapter aux nouvelles attentes de la clientèle.

*VAE : Vélo à Assistance Électrique

Avancée du projet

- Réunion d'un COPIL avec les maires concernés pour obtenir leur accord et programmer les travaux.
- Réalisation des travaux en fin d'année 2024 pour un montant total de 3 300 € TTC avec un soutien du Conseil départemental de la Drôme (CD26) à hauteur de 60 %.
- Les 4 itinéraires présentent désormais un profil plus ludique qui peut aussi séduire des pratiquants de VTT enduro.

Les itinéraires aménagés en 2024

- La Crête Plombard : travaux centrés sur Villeperdix ;
- La Montagne de Garde Grosse, Nyons ;
- La Montagne du Linceul, Rochebrune et Sainte-Jalle ;
- Les Monts d'Autuche : sur les communes de Saint-Ferréol-Trente-Pas et Condorcet.

Inauguration des itinéraires Véloroutes Voies Vertes

L'année 2024 a vu l'inauguration des itinéraires Véloroutes Voies Vertes et de la Passerelle himalayenne de la Penne-sur-l'Ouvèze. Celle-ci s'est tenue le 13 juin 2024, et a permis en parallèle l'inauguration du tunnel par la mairie de la Penne-sur-l'Ouvèze.



Deux tronçons de VRVV supra communautaires

- **RVV N°1** - La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouvèze, tronçon reliant Buis-les-Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans-sur-Ouvèze).
- **VRVV N°2** - La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

Trois voies douces - typées VAE

La CCBDP entend par "voie douce", un itinéraire court, non structurant à l'échelle du réseau national des véloroutes voies vertes ne répondant pas au cahier des charges de préconisation principalement en termes de dénivelé, mais offre une alternative cyclable.

- **Voie douce N°1** : Rémuzat - Cornillon-sur-l'Oule (plan d'eau) via la RD61 B.
- **Voie douce N°2** : Séderon - Villefranche-le-Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergiès par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.
- **Voie douce N°3** : Montbrun-les-Bains sur la base d'un itinéraire pédestre familial existant, la boucle de la Fayette face au village.



Montant des travaux :

802 644 € TTC

Financements

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes** : 235 325 € (via le Contrat Parc 2019-2023).
- **Le Département de la Drôme** : 100 192 € sur ces projets (+ 300 000 € sur la Route départementale 5 au titre de Maître d'ouvrage).
- **L'État** : 65 260 €.
- 130 500 € de récupération de FCTVA.

Financeurs Véloroutes et Voies Vertes : Région AURA et CD 26.

Financeurs passerelle : Région AURA (Espace Valléen), CD 26, et État (Contrat de ruralité - DSIL).

Restructuration de l'itinéraire VVV au Fil de l'Eygues

La CCBDP a travaillé en 2024 à l'étude d'un 8^{ème} scénario pour la restructuration de l'itinéraire Au Fil de l'Eygues, dont le tracé, pour rappel, a été bouleversé par des problématiques de crues et d'érosion ces dernières années. Ce projet de restructuration est mené en relation étroite avec le CD 26.

Implantation de poteaux directionnels sur le Pays de Buis

Après l'implantation de 50 poteaux directionnels sur le Pays de Buis en 2023, la CCBDP a continué à accompagner le Département en 2024 sur la deuxième phase du schéma local d'implantation, avec la définition des communes concernées et les premiers repérages terrain.

Les communes concernées :

Plaisians, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Vercoiran, Saint-Sauveur-Gouvernet (Col de Peyruergue) ; Le Poët-en-Percip, La Rochette-du-Buis.

Commission C

DE NOUVELLES DONNÉES DE FRÉQUENTATIONS EN 2024

Bilan des éco-compteurs installés à ce jour

ECO-COMPTEUR DE LA SAUVE DE NYONS

Pas de données fiables en 2024 en raison de dysfonctionnements persistants

ECO-COMPTEUR À AUBRES

27 792 passages, soit 76 passages par jour.

On note une hausse de la fréquentation de 8.7 % par rapport à l'année 2023.

- 56 % vélos
- 32 % piétons
- 12 % voitures

ECO-COMPTEUR DE CURNIER

30 705 passages, soit 84 passages par jour.

La fréquentation est stable entre 2023 et 2024 mais il faut souligner que la proportion de voitures a baissé de 4 % entre 2023 et 2024, après une première baisse entre 2022 et 2023.

- 16 % vélos
- 25 % piétons
- 59 % voitures

ECO-COMPTEUR DU DEVES À NYONS

18 147 passages, soit 50 passages par jour.

Il s'agit de la première année complète de mesure et il n'est donc pas possible d'établir un parallèle avec 2023.

L'éco-compteur n'est accessible que via un itinéraire pédestre.

Répartition annuelle de la fréquentation :

- janvier/février/mars : 19 %
- avril/mai/juin : 32 %
- juillet/août : 15 %
- septembre/octobre : 19 %
- novembre/décembre : 15 %



ECO-COMPTEUR DU ROCHER DU CAIRE À REMUZAT

4 813 passages, soit 13 passages par jour.

Il s'agit de la première année complète de mesure et il n'est donc pas possible d'établir un parallèle avec 2023.

L'éco-compteur est situé sur l'itinéraire pédestre du Rocher du Caire, accessible uniquement dans un sens par arrêté municipal.

Répartition annuelle de la fréquentation :

- janvier/février/mars : 9 %
- avril/mai/juin : 45 %
- juillet/août : 22 %
- septembre/octobre : 16 %
- novembre/décembre : 8 %

ECO-COMPTEUR DU GR®91 À SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE

2005 passages, soit 5 passages par jour.

Il s'agit de la première année complète de mesure et il n'est donc pas possible d'établir un parallèle avec 2023.

L'éco-compteur est situé sur les hauteurs du hameau du Pouzet.

Répartition annuelle de la fréquentation :

- janvier/février/mars : 16 %
- avril/mai/juin : 46 %
- juillet/août : 17 %
- septembre/octobre : 15 %
- novembre/décembre : 4 %

Prise de compétence Escalade

Après un accompagnement des communes sur la thématique de l'escalade en 2023, la CCBDP a vu le processus de prise de compétence aboutir à l'automne 2024. Cette prise de compétence est permise par l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance des Sites Naturels d'Escalade (SNE) en collaboration avec le Conseil départemental, la FFCAM* et les clubs locaux.



La gestion des Sites Naturels d'Escalade

Un nouveau schéma organisationnel a été validé avec un transfert de la Compétence « Escalade » à la Communauté de Communes qui devient donc, en 2024, l'autorité compétente. Un accompagnement administratif et financier du Département ainsi qu'un accompagnement technique de la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne (FFCAM) sont actés. La collectivité prend à sa charge le conventionnement avec les propriétaires fonciers et le suivi des sites, aidée par les associations partenaires (les clubs locaux Silex et Club d'Escalade de Buis-les-Baronnies - CEBB). La FFCAM* apporte son expertise technique avec l'appui d'un salarié compétent dans cette discipline sportive. Ce poste, financé par le Département, permet d'animer le réseau d'associations, en lien avec le Chargé de mission APN de la CCBDP. Des prestataires extérieurs, spécialisés dans la sécurisation et l'aménagement des Sites Naturels d'Escalade (SNE) peuvent être sollicités par la CCBDP, après consultation du Comité de Pilotage réunissant les associations partenaires et la FFCAM.

La méthodologie

Le Comité de Pilotage s'est réuni à partir de l'automne 2023 pour pouvoir aboutir en début d'année 2024 à :

- ▶ un diagnostic des sites ;
- ▶ une sélection des sites sous la responsabilité de la CCBDP ;
- ▶ une organisation du volet associatif ;
- ▶ une répartition des missions ;
- ▶ une modification de l'intérêt communautaire pour intégrer la gestion des SNE dans les Activités de Pleine Nature ;
- ▶ **une prise de compétence effective avec une inauguration à Buis-les-Baronnies ;**
- ▶ une étude du foncier et le conventionnement des parcelles communales.



*FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne

Perspectives 2025

- Conventionnement avec les différents propriétaires.
- Réouverture des sites d'escalade.
- Programmation de travaux de purge sur le site d'escalade du Saint-Julien.

Commission C

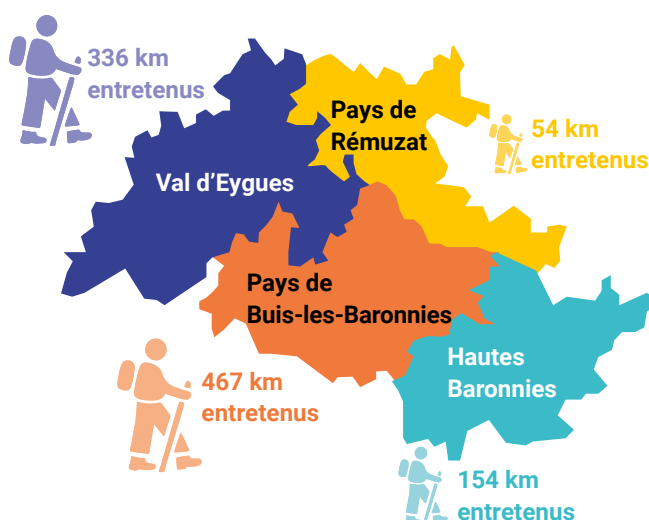
AXE 2 : ENTRETIEN / ANIMATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF (1 900 KM D'ITINÉRAIRES)

Bilan de l'entretien et du balisage des itinéraires

En 2024, 1 001 km de chemins de randonnées ont été entretenus et balisés, soit 54 % du réseau total :

- ▶ 384 km de chemins pour le VTT sur 711 km ;
- ▶ 618 km de chemins pour la randonnée pédestre sur 1 149 km.

L'objectif fixé à 30 % de linéaire entretenu chaque année est atteint. Les associations reçoivent une subvention de 7 940 € en 2024.



Organisation d'une formation au balisage pour les associations partenaires

Comme chaque année, la CCBDP a fait appel au Comité drômois de la FFRandonnée pour assurer une formation balisage à destination des associations partenaires. Cette formation, qui s'est tenue en avril 2024 à Sainte-Jalle, a pour but d'assurer la qualité et l'homogénéité du balisage des itinéraires pédestres gérés par la collectivité.

Principales interventions terrain de la CCBDP

- ▶ Journée d'entretien des sentiers avec le Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat ;
- ▶ Journées d'entretien des sentiers pour les Championnats de France de Trail ;
- ▶ Journée avec le CD 26 et Randouvèze pour la phase 2 de l'implantation de la signalétique directionnelle ;
- ▶ Journée avec Gérard Pol de Randophil pour travailler sur des projets de modifications d'itinéraires dans les Hautes Baronnies ;
- ▶ Intervention avec la tronçonneuse sur Garde-Grosse pour nettoyer la montée verticale du Trail Nyons-Baronnies ;
- ▶ Tronçonnage et nettoyage – Au fil de l'Eygues ;
- ▶ Pose de panneaux de sensibilisation sur le partage de l'espace sur la VVV de la Drôme Provençale et vérification de la panneautique.



AXE 3 : PROMOTION / COMMUNICATION**Impression de flyers sur l'Espace Trail**

La CCBDP a édité 3000 flyers sur l'Espace Trail communautaire en vue d'une large diffusion lors des Championnats de France de Trail à Buis-les-Baronnies, mais aussi sur les autres événements couverts par la CCBDP. Une partie du stock a été remis à l'Office de Tourisme pour une redistribution dans les points d'information du territoire et auprès des hébergeurs.

Soutien au Bike Park 4 Seasons de Nyons

La CCBDP a accordé une subvention **8 000 €** au Bike Park de Nyons pour le développement de nouvelles pistes VTT DH et enduro (montant total des travaux : 80 000 €). Cette subvention s'étend sur 2024-2025 avec un premier versement de **3 150 €** en 2024.

Soutien aux manifestations sportives du territoire

La CCBDP a apporté un soutien technique à différents événementiels en sus d'un apport financier indirect avec l'achat de produits locaux (jus de fruits, croquets, fruits...) pour une valeur de 500 € à chaque événement.

Présence de la CCBDP sur les événements sportifs du territoire

La CCBDP a monté un stand de promotion des activités de pleine nature sur les événements sportifs suivants :

- ▶ Trail de Nyons à Buis-les-Baronnies : Sur les traces du GR®9 ;
- ▶ Championnats de France de Trail à Buis-les-Baronnies ;
- ▶ La Drômoise en Baronnies (épreuve cyclosportive).





DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Territoire Éducatif Rural (TER)
Projet de Territoire

Commission F :
Mutualisation

Commission K :
Conseillers Numériques



Commission F
Nadia MACIPE
Vice-Présidente déléguée
à Mutualisation
Conseillère Municipale de la
Mairie de Nyons



Commission K
Pascale ROCHAS
Vice-Présidente déléguée à
Pilotage et coordination
Maisons France Services –
Convention Territoriale Globale
– Contrat Local de Santé
Conseillère départementale
Conseillère municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Territoire Éducatif Rural (TER)

Signature de la Convention Territoire Éducatif Rural des Baronnies en Drôme Provençale

Thierry DAYRE, Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et Eric RICHARD, Vice-Président en charge de la coordination avec l'Éducation Nationale, ont reçu jeudi 18 juillet 2024, Véronique SIMONIN, sous-préfète de Die, représentant le Préfet de la Drôme et Pascal CLEMENT, Directeur académique des services de l'Éducation nationale représentant la Rectrice de l'Académie de Grenoble pour la signature avec l'État de la **Convention cadre relative à l'établissement du Territoire éducatif rural des Baronnies en Drôme provençale**.

Cette convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions du Territoire Éducatif Rural des Baronnies sur 3 ans. Son périmètre comprend les 19 communes qui accueillent 25 établissements scolaires du territoire (école, collège, lycée, MFR).

En 2023, le bilan de la Convention Ruralité avait permis de faire un état des lieux de la situation éducative du territoire. En 2024, un diagnostic partagé des territoires a été réalisé qui met en lumière que l'éloignement des villages rend complexe la vie des administrés, ainsi que de ses élèves, les limitant dans leur accès aux services et freinant la promotion de l'ambition scolaire.

A l'issue de ce diagnostic partagé du territoire, un plan d'actions est défini autour de 3 axes :

- Accompagner le parcours des élèves de maternelle à l'enseignement supérieur ;
- Impliquer les familles dans une réussite éducative partagée ;
- Favoriser le bien-être, l'autonomie et l'engagement culturel et sportif des élèves et des jeunes.

Par cette convention, l'État, l'Éducation nationale et la CCBDP s'engagent à favoriser la démarche de coopération définie dans le plan d'actions et à s'assurer de la bonne articulation du projet avec les autres dispositifs et l'ensemble des acteurs du territoire.



Projet de Territoire

Cette démarche permet de bâtir un document cadre visant à définir l'avenir du territoire tout en répliquant aux enjeux exprimés par l'État. Le pilotage est assuré par Michel GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président en charge de la Conférence des Maires en lien avec le Président Thierry DAYRE.

► En 2024, le recrutement d'un nouvel agent, expert en programmation et financement des politiques publiques, a permis d'engager les travaux de consolidation des informations recueillies précédemment pour concrétiser la rédaction du Projet de Territoire. Le document intègre les éléments suivants : présentation du territoire ; diagnostic ; données clés ; analyse des Atouts, Forces, Opportunités, Menaces (AFOM) ; méthodologie ; plan d'actions et annexes.

► Le Projet de Territoire a été présenté en Conférence des Maires le 3 décembre 2024 à l'issue de quoi s'est tenue une table ronde animée par les édiles. L'approbation du contenu rédactionnel en Conseil Communautaire consacre la fin d'une étape importante liée à ces travaux d'envergure.



Perspectives 2025

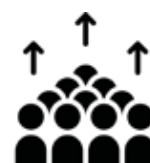
- Le contenu du Projet de Territoire étant voté, le document bénéficiera d'une mise en charte graphique au cours du 1^{er} semestre 2025 afin de permettre notamment sa diffusion sur le site internet de la CCBDP.
- Le Projet de Territoire pose un cadre stratégique durable mais il fera nécessairement l'objet de révision en fonction de l'évolution des besoins qui seront identifiés au fil du temps.

Commission F

Mutualisation

Le service Mutualisation travaille en dehors du champ de compétences de la CCBDP pour coordonner des actions pouvant être mutualisées à l'échelle des communes, sivos et communauté de communes.

La commission travaille sur 3 axes majeurs :



3 secrétaires mutualisées

28 agents formés dans des formations mutualisées.

AXE 1 : GESTION ET ANIMATION D'UN PÔLE SECRÉTARIAT MUTUALISÉ

► Secrétariat mutualisé

Le secrétariat mutualisé compte 3 secrétaires mises à disposition pour 9 communes à l'année. Cette solution permet de pallier les difficultés de certains maires de proposer une offre d'emploi attrayante en termes de volume horaire.

Le secrétariat mutualisé propose également un service de remplacement ponctuel. En 2024, 2 communes ont bénéficié de ce service.

► Réseau des secrétaires de mairies

Le réseau vise à développer une démarche de cohésion, d'animation, de formation et de mise en dynamique d'un groupe d'agents administratifs autour de préoccupations professionnelles similaires.

2 sessions ont été organisées. Ces temps d'échanges entre le personnel communal ont été l'occasion d'évoquer l'actualité tels que le transfert de compétence de la publicité et des enseignes, la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), l'actualité comptable en relation avec les Conseillers départementaux locaux (CDL) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la prévoyance et la mutuelle ou encore les aides financières et techniques pour la rénovation de l'habitat.

► Promouvoir le métier de secrétaire de Mairie

Le métier de secrétaire de Mairie est un métier en tension avec des difficultés de recrutement qui vont aller en s'accroissant avec les départs à la retraite. La CCBDP tente de mettre en avant ce métier très polyvalent et essentiel au bon fonctionnement des collectivités locales.

2 webinaires ont été organisés en partenariat avec France Travail, la Mission locale, Cap emploi et le Centre de gestion pour faire découvrir ce métier : un à destination des demandeurs d'emploi et un second à destination des conseillers de ces structures.

AXE 2 : ACTIONS PONCTUELLES DE CO-PRODUCTION (GROUPEMENT DE COMMANDE)

► Achat groupé de défibrillateurs

La mutualisation permet aux communes de s'associer pour réduire leurs coûts d'achat de certains équipements. Cette année, la CCBDP s'est occupée de trouver des prix avantageux pour acheter des défibrillateurs pour 6 communes.

AXE 3 : FORMATIONS AUX AGENTS ET AUX ÉLUS

► **Cibler les besoins** en formation pour **organiser des séances communes**, regroupées sur le territoire et ainsi en faciliter l'accès.

► **En 2024, quatre formations ont été organisées** en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou à travers le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE) :

- *L'élaboration de la paie* : formation sur 3 jours qui a réuni 18 agents communaux, intercommunaux et sivos ;
- *L'accueil en urbanisme : conseils et complétude des dossiers* : formation sur 2 jours qui a regroupé 19 agents communaux ;
- *Anticiper et préparer des crises complexes* : formation sur une journée qui a regroupé 4 élus ;
- *Subventions et relations aux associations* : formation sur une journée qui a regroupé 4 élus et 2 agents communaux.

Perspectives 2025

Axe 1 : - Structurer l'offre de solutions de remplacement ponctuel à destination des communes ;
- Travailler sur la promotion du métier de secrétaire de mairie.

Axe 2 : - Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Axe 3 : - Organisation de formations administratives et techniques à destination des agents des collectivités.



Conseillers numériques

Animation inclusion numérique - Accès aux droits - CTG*

La CCBDP a recruté et mis à disposition des associations 3 conseillers numériques en 2022 et 2023, cofinancés par l'ANCT*. Toujours soutenus par l'ANCT en 2024, 2 postes de conseillers numériques sont à présent directement employés par les associations numériques du territoire : ASOFT et AVENTIC.

Le bilan 2024 reste positif quant aux services numériques déployés sur le territoire en direction notamment des personnes éloignées des pratiques numériques (personnes âgées, demandeurs d'emploi, éloignement géographique...). Ces conseillers ont assuré une permanence notamment sur les communes éloignées telles que Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Séderon. Ces conseillers interviennent sur l'ensemble du territoire, notamment à travers des actions collectives (ateliers...).

La CCBDP a pris acte de la poursuite de deux contrats de conseillers numériques sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale et soutient ainsi les 2 associations locales.

Parallèlement et en complément, la collectivité a également approuvé l'accompagnement de la mission d'animation territoriale dédiée à l'inclusion numérique et l'accès aux droits comme définie dans la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette mission confiée à l'association ASOFT en lien avec tous les acteurs numériques du territoire, vise à répondre au mieux aux besoins et à mailler l'ensemble du territoire dans une démarche cohérente et concertée.

*CTG : Convention Territoriale Globale

*ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Objectifs 2025

- Apporter une réponse aux communes du territoire qui souhaiteraient bénéficier d'une permanence d'un conseiller numérique.
- Actualiser la cartographie pour mieux repérer ces services et vérifier le maillage du territoire.
- Renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire : interconnaissance organisée dans le réseau territorial CTG « accès aux droits – inclusion numérique ».
- Mobiliser du réseau territorial CTG « Accès aux droits - inclusion numérique », comme outil de réflexion locale concernant la feuille de route France numérique ensemble (FNE).
- Contribuer à la mise en place de programmes d'ateliers et d'événements numériques pour en favoriser l'accès et l'orientation des publics.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :
Economie – ZAE – Agriculture

Commission E :
L'Office de Tourisme (OT) – Sorties thématiques et animations – Editions – Labels – Collecte de la taxe de séjour



Commission D
Jean-Jacques MONPEYSSE
Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce – ZAE
– Contrats et programmes de
développement
Conseiller Municipal à Nyons



Commission E
Sébastien BERNARD
Vice-Président délégué à
Développement touristique
– Drôme Provençale
– Equipement touristique
et sportif d'intérêt
communautaire
Maire de Buis-les-Baronnies

Commission D



16
entreprises
soutenues
sur le territoire
des Baronnies

- 7 en création
- 8 en reprise
- 1 en croissance



37
emplois
créés ou maintenus



90 450 €
de prêt d'honneur
avec un prêt d'honneur
moyen de 5 653 €

1 € de prêt d'honneur
= 12,55 € de prêt bancaire



**Communes
concernées**

Barret-de-Lioure, Buis-les-Baronnies, Nyons, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, St-Maurice-sur-Eygues, Sahune, Séderon, Rémuzat, Mévouillon



Economie Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale



L'association, à laquelle adhère la Communauté de Communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

La CCBDP et Initiative ont signé une nouvelle convention de partenariat couvrant la période 2024-2026



Signature de la Convention entre Nicolas GIRARD, Président d'ISPAM et Thierry DAYRE, Président de la CCBDP le 10 avril 2024

L'aide à l'immobilier d'entreprises (AIE)

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise.

En 2024, la Communauté de Communes a attribué deux aides à l'investissement des entreprises :

- La première au titre de l'Aide à l'Immobilier d'entreprise pour le développement de la Savonnerie de Nyons et son installation sur la ZA du Grand Tilleul (9 emplois prévus) ;
- La seconde au titre de l'agrotourisme pour l'aménagement d'un local à vélo pour les « gites d'Adrien » à Rémuzat.

Commission D

Agir en faveur du commerce et de l'artisanat**1/AIDES AUX CONSEILS AUPRÈS DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES**

La collectivité a ainsi noué un partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme pour que les entreprises des Baronnies puissent bénéficier de conseils pour le développement de leurs structures.

Les conseillers techniques de deux compagnies consulaires peuvent ainsi apporter une expertise dans des domaines très divers tels que :

- ▶ adapter sa stratégie au contexte actuel ;
- ▶ réaliser un diagnostic de son entreprise pour identifier ses points de fragilité ;
- ▶ améliorer sa présence en ligne ;
- ▶ rendre l'aménagement de son espace de vente plus efficace ;
- ▶ optimiser ses marges en restauration, calculer ses prix au plus juste et construire une carte attractive.



Visite de la salaison de l'Ouvèze à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze avec Frédéric REGNIER, Président de la CMA le 10 avril 2024



Visite de l'Atelier Fluides Supercritiques, à Nyons avec Alain GUIBERT, Président de la CCI le 20 septembre 2024

2/AIDES AUX CONSEILS AUPRÈS DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES

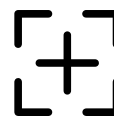
Ces aides sont co-financées par la Communauté de Communes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat ». Elles sont appliquées directement à l'investissement des entreprises pour des travaux d'aménagement, de rénovation, d'accessibilité ou l'acquisition d'équipements.

Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 30 000 € HT avec un seuil minimum d'investissement de 10 000 € HT par entreprise.

Le taux de subvention est de 30 % dont 10 % de la CCBDP et 20 % de la Région.

En 2024, la CCBDP a accompagné les entreprises suivantes :

- ▶ La maison Arnaud (commerce de décoration et d'aménagement de la maison à Buis-les-Baronnies) ;
- ▶ Le restaurant La Forge à Mévouillon ;
- ▶ Les pompes funèbres ABBS funéraire à Nyons.



6 entreprises
accompagnées par la
CMA

Accompagnement
numérique, diagnostic
transmission
d'entreprise, diagnostic
d'approche globale,
conseil en ressources
humaines diagnostic
photovoltaïque

9 entreprises
accompagnées par la
CCI

Analyse stratégique,
conseil pour
l'aménagement,
amélioration efficacité
des outils numériques,
audit et coaching pour
des restaurateurs

Commission D**3/EXONÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION**

L'État a fait évoluer son dispositif ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) qui a pour objectif d'aider le développement des territoires ruraux, principalement par des mesures d'exonérations fiscales et sociales.

Le nouveau dispositif « France Ruralités Revitalisation » (FRR), s'appuie sur un zonage à deux niveaux d'intervention permettant d'apporter un soutien renforcé aux territoires les plus fragiles.

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale fait partie du zone FRR dit « socle ».

La mise en place du niveau FRR+ interviendra en 2025 selon des modalités en cours d'élaboration.

Le zonage FRR « socle » permet de proposer des dispositifs d'exonérations fiscales pour les entreprises et notamment d'exonérations :

- ▶ d'impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés) ;
- ▶ de cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- ▶ de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ces exonérations sont applicables pendant 5 ans à 100 % puis pendant trois ans de manière dégressive (75 %, 50 % et 25 %).

La Communauté de Communes a délibéré favorablement pour la mise en place de ces exonérations.

4/DÉPLOIEMENT DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL) SUR LE PAYS DE BUIS ET DES HAUTES BARONNIES

Depuis 2018, la Communauté de Communes déploie sur les communes volontaires des Baronnies une Signalétique d'Information Locale (SIL). Sa fonction est le guidage des usagers de la route vers des pôles d'intérêt local (produits du terroirs, hébergements, sites touristiques ou culturels) ou des équipements et services.

Ces nouveaux ensembles s'intègrent dans une charte de signalétique globale en cohérence avec les préconisations établies par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et le Département de la Drôme. Une vingtaine de communes de la vallée de l'Eygues ont adhéré à cette opération.

Depuis 2022, la Communauté de Communes poursuit le déploiement de la signalétique sur les territoires du Pays de Buis et des Hautes Baronnies.

La Commune de Buis-les-Baronnies a adhéré à ce programme en 2022.

En 2024, les Communes de Beauvoisin, Bénivay-Ollon, Bésignan, Vercoiran, Séderon et Piégon ont bénéficié à leur tour de cette signalétique.

L'ensemble des pôles d'intérêt local à signaler a été défini en partenariat étroit avec les communes concernées.

Le programme a bénéficié d'une subvention de 40 % de la Région-Auvergne-Rhône-Alpes et d'une subvention de 25 % de l'État, les communes concernées et la CCBDP co-finançant le reste à charge.

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de Communes a en charge la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Economiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons.

POINT SUR LA COMMERCIALISATION À FIN 2024



Zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon

- **Surface** : 2.4 hectares
- **Nombre de lots** : 7 lots pour une surface commercialisable de 1.75 hectares. Les lots ont une taille variant de 1 500 m² à 4 000 m².
- **A fin 2024** : 9 152 m² ont été vendus
8 375 m² restent à commercialiser

Le lot n°6 accueillera dans les années prochaines la nouvelle déchèterie pour le territoire des Hautes Baronnies. En 2024, la station d'épuration spécifique à la zone d'activités a été réhabilitée.

Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

- **Surface** : 8.4 hectares
- **Nombre de lots** : 35 lots pour une surface commercialisable de 5.6 hectares. Les lots ont une taille variant de 800 m² à 3100 m².
- **A fin 2024** :
 - 43 149 m² ont été vendus ;
 - 4 596 m² sont sous compromis de vente (acte notarié) ;
 - 4 445 m² font l'objet d'une option avec des entreprises (accord de principe devant être confirmé par la fourniture d'un projet et d'un pré accord bancaire) ;
 - 4 125 m² sont à commercialiser (3 lots).



LANCEMENT D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES ZONE D'ACTIVITÉS

Pour anticiper la fin de la commercialisation des deux ZAE, la CCBDP, en partenariat avec les communes concernées a lancé des études préliminaires pour l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités économiques :

- Une ZAE de 2.7 hectares sur la commune de Buis-les-Baronnies ;
- Une ZAE de 6.5 hectares sur la commune de Nyons (extension de la ZA du Grand Tilleul).

Ces études ont été finalisées en 2022. La CCBDP a délibéré fin 2022 pour valider le lancement des études opérationnelles et les demandes de subvention pour l'aménagement de ces deux futures zones.

Commission D

PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE RHÔNE-ALPES (EPORA) POUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PALUN.

Pour faire face au manque de foncier sur l'intercommunalité où les ZAE sont en quasi-totalité occupées, la ZAE la Palun à Buis-les-Baronnies représente une opportunité importante.

Pour envisager une recomposition de la ZAE, la Communauté de Communes a mobilisé l'EPORA pour étudier la pertinence de réaliser des acquisitions foncières. Cette démarche doit permettre une maîtrise progressive des terrains afin de développer un projet adapté aux demandes d'implantation de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui, sur les 4 hectares disponibles, seulement 23 % de la surface a une emprise au sol. Le site est composé de 36 unités foncières et 97 parcelles. Ces parcelles sont souvent très éparpillées.

L'objectif de ce travail est de questionner la configuration foncière et urbaine de la zone d'activités ; d'étudier différents scénarii de démolition / construction dans un souci d'optimisation du site.

EPORA
Établissement public foncier d'État
Au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les conclusions de ce travail seront connues début 2025.

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ANCRE

Depuis 2017, la CCBDP et l'association ANCRE ont noué un partenariat étroit pour l'exploitation de la Ressourcerie 3R-La Triade, à Nyons. En 2024, les deux organismes ont souhaité poursuivre leur collaboration et ont signé une nouvelle convention de partenariat pour les années 2024 à 2027.

La création et l'exploitation d'une ressourcerie sur le nyonsais a été très bénéfique pour le territoire tant sur l'aspect réemploi que sur le volet insertion par l'économie.

En matière de réemploi, le volume de déchets collectés se stabilise annuellement entre 120 et 140 tonnes. Depuis l'ouverture, c'est plus de 760 tonnes de déchets qui ont été collectées.

En matière d'emplois et d'insertion, l'association ANCRE a accompagné plus de 254 personnes qui sont passées en chantier depuis 2015, dont 62 salariés en transition qui ont accédé à un emploi ou à une formation qualifiante.

La nouvelle convention de partenariat prévoit l'étude de la création d'une ressourcerie relais sur le territoire de Buis-les-Baronnies et des Hautes Baronnies.



Signature de la convention avec ANCRE
le 18 septembre 2024 et visite de la Ressourcerie

RALLYE DES ENTREPRISES

La Communauté de Communes, en partenariat le Département de la Drôme, la Mission locale Drôme Provençale, Cap Emploi et France Travail ont organisé deux journées de découverte des entreprises du nyonsais à destination des personnes en recherche d'emploi, de reconversion, d'orientation.

L'objectif de ces journées était de leur faire découvrir les activités, les métiers et les perspectives de recrutement proposés par les entreprises participant à la journée.



Visite de la Savonnerie de Nyons

Agriculture

ACCOMPAGNEMENT DE LA SAFER DANS LA PROCÉDURE DES BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Suite à la réalisation d'un diagnostic agricole et foncier sur les communes de Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule et Rémuzat, la SAFER a repéré un nombre significatif de biens présumés vacants et sans maître présentant des enjeux agricoles et/ou forestiers.

En 2024, la Commune de Cornillon-sur-l'Oule a souhaité poursuivre la démarche en incorporant dans le patrimoine communal, les biens qui se révéleraient être vacants et sans maître. La SAFER a accompagné la collectivité dans la mise en œuvre de la procédure. L'enquête menée par la SAFER a permis de valider 61 parcelles présumées vacantes et sans maître représentant 47 hectares et 9 comptes de propriété. La commune va désormais enclencher la procédure d'incorporation de ces biens au patrimoine de la commune. La commune pourra ensuite décider de rétrocéder certains biens via la SAFER à des agriculteurs permettant d'assurer la vocation agricole ou forestière de ces biens.

AGRICULTURE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ PAYSAN

L'association « Solidarité paysans » accompagne depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté, dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales). En 2024, l'association a accompagné 17 agriculteurs dans les Baronnies impactés par la crise de la vigne et de lavandin ou par le manque de froid l'hiver qui a fortement réduit la production d'abricots.



Commission E



Crédit photo: Joel Damase pour Auvergne Rhône Alpes Tourisme



664
adhérents



113 000
visiteurs
dans les 5 bureaux
d'accueils



846 000 €
Budget annuel



600 000 €
Subvention
de la CCBDP

L'Office de Tourisme (OT) des Baronnies en Drôme Provençale

L'ORGANISATION DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme sous forme associative est administré par un conseil d'administration de 35 membres : 15 élus, 15 socioprofessionnels, 5 personnalités.

L'effectif de l'Office de Tourisme est stabilisé à 14 salariés permanents, et 4 – 5 saisonniers.

L'Office de Tourisme est lié à la Communauté de Communes par une convention triennale, qui fixe les priorités et a attribué une subvention de 600 000 € en 2024. L'Office de Tourisme mutualise ses actions de promotion au sein de la Drôme Provençale, regroupant 5 Offices de Tourisme en sud Drôme.

Bilan de la saison 2024

En 2024, les Baronnies ont totalisé 1 748 000 nuitées touristiques dont 595 000 nuitées de la clientèle étrangère soit une hausse de fréquentation de 10 % par rapport à l'année 2023 (Source : Agence d'attractivité de la Drôme).

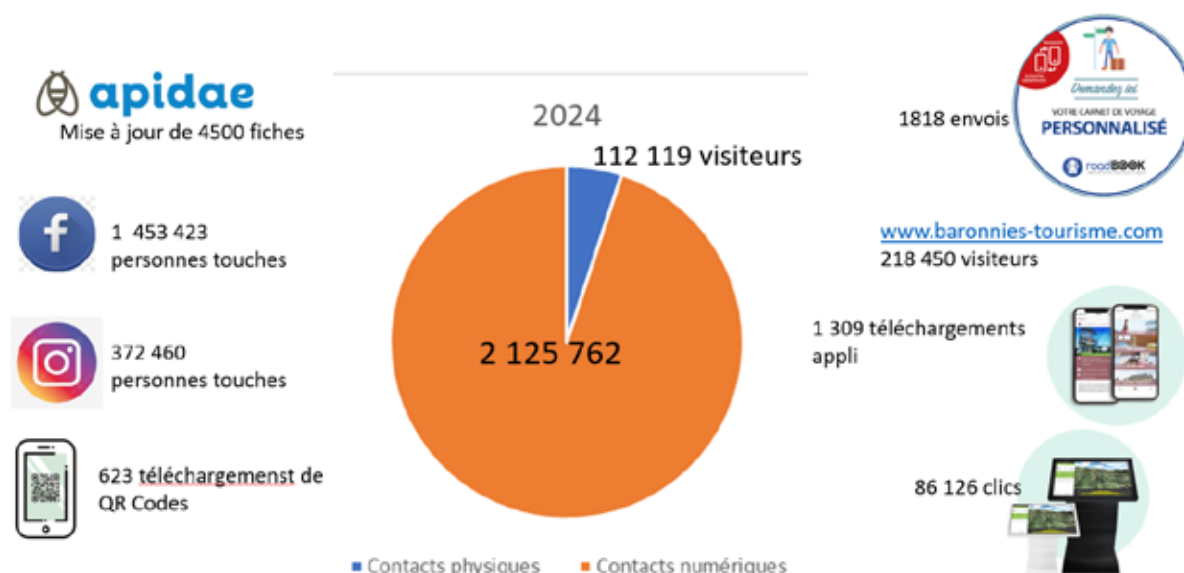
Les retombées économiques directes sont estimées à 103 millions d'euros pour l'année 2024 (source Agence d'attractivité de la Drôme).

Depuis le COVID, les habitudes des clientèles touristiques ont évolué. Les séjours se raccourcissent (2,8 jours en moyenne) mais les touristes partent plusieurs fois dans l'année.

Les ailes de saisons (printemps et automne) progressent alors que la fréquentation de juillet et août semble ne plus progresser dans les mêmes proportions d'auparavant.

► Des demandes d'information de plus en plus tournées vers le numérique

Depuis 2022, l'Office de Tourisme vise à être davantage présent sur le numérique pour répondre aux demandes de la clientèle touristique. La fréquentation physique des bureaux d'information touristique baisse régulièrement depuis 2019 passant de 179 000 visiteurs en 2018 à 112 000 en 2024. Le nombre de contacts numériques a lui augmenté de plus de 18 % entre 2022 et 2024.



Zoom sur les sorties thématiques et les animations

Les "Baladez et bougez curieux" totalisent 4 162 inscriptions en 2024.

Top 3 des activités les plus demandées (hors visites de villages) :

1. Les sorties Canyoning : 945 participants ;
2. Les sorties Vautours : 554 participants ;
3. Les sorties Lavande dans la peau d'un lavandier : 263 participants.

L'Office de Tourisme propose également, depuis de nombreuses années, des visites guidées des villages de Montbrun-les-Bains, Buis-les-Baronnies, Nyons, Vinsobres et Sahune.

Ces visites représentent un important pourcentage des participants aux "Baladez et bougez curieux" : 820 participants en 2024.

Editions

L'Office de Tourisme propose de nombreuses éditions dont :

- le Carnet de séjour - 10 000 exemplaires ;
- le Guide des hébergements - version numérique ;
- le Guide des restaurants - version numérique ;
- les Plans touristiques (Nyons, Montbrun-les-Bains et Buis-les-Baronnies) ;
- le Guide thermal de Montbrun-les-Bains ;
- le Baladez Bougez Curieux ;
- l'Agenda des festivités estivales ;
- la brochure idées séjours ;
- la brochure groupes.

Commission E



INSTALLATION DU POINT INFORMATION TOURISME À L'ÉPICERIE DE VINSOBRES

Depuis le mois d'avril 2024, Mme Fanny RIPPET, exploitante de l'épicerie de Vinsobres accueille le point d'information touristique de Vinsobres au sein de son commerce.

Ce partenariat gagnant/gagnant, soutenu par la commune permet d'offrir une amplitude horaire beaucoup plus large pour informer les touristes et renforcer l'attractivité du commerce.



PROMOTION DES BARONNIES

- Magazine "GR Sentiers" (le seul magazine belge et luxembourgeois 100 % randonnées pédestres) ;
- Van Life magazine, le monde du plein air (magazine pour les campings caristes) ;
- Magazine Géo : Tour de France nos coups de cœur entre Saint-Paul-Trois Châteaux et Superdévoluy ;
- Le Figaro : la lente réintroduction des Vautours ;
- TF1 journal de 13 h.

Les labels

L'Office de Tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale travaille sur la valorisation des labels qui lui sont propres ou propres à certaines villes ou à la destination :

- Tourisme et Handicap ;
- Accueil Vélo ;
- Site Remarquable du Goût ;
- Plus Beaux Villages de France et Station Verte obtenus par le village de Montbrun-les-Bains ;
- Plus Beaux Détours de France : bilan des actions ;
- La marque Vallée de la Gastronomie ;
- Famille Plus.

Zoom sur le label « Famille Plus »

Depuis 2023, le territoire des Baronnies et notamment les trois communes touristiques que sont Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-Bains et Nyons est labellisé Famille Plus.

Ce label vise à répondre aux attentes des familles et des enfants en améliorant les prestations et les services des communes touristiques du territoire. Il a pour but de faciliter l'identification de l'offre touristique proposée aux familles et sa promotion en France comme à l'étranger. 55 prestataires sont labellisés en 2024.



**Plus de 1 000
hébergements
sont concernés
par la collecte de
la taxe de séjour**

**= 12 859 lits
touristiques**



510 000 €
collectés au titre de
la taxe de séjour

Zoom sur la collecte de la taxe de séjour

UNE COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR EN PROGRESSION

Pour rappel, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe.

La collecte et le reversement de la taxe de séjour par les opérateurs numériques (Airbnb, Abritel, Booking) ont continué à fortement progresser (de 100 000 € en 2019 à 195 000 € en 2023), ce qui témoigne de l'importance du numérique dans la commercialisation des hébergements touristiques.

En 2024, la Communauté de Communes a entériné les modalités de la mise en place de la taxation d'office pour les quelques hébergeurs réfractaires à ce dispositif.

Pour rappel, la Communauté de Communes reverse 1/11^{ème} de la taxe de séjour collectée au Conseil départemental de la Drôme qui a instauré la taxe additionnelle départementale en 2018.

La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs :
<https://baronnies.taxesejour.fr>





TECHNIQUE

Commission H :

Déploiement de la fibre optique – Voirie

Commission I :

GEMAPI

Commission J :

Zone de Revitalisation Rurale



Commission H

Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie -ADN - FIBRE**

Maire de Montaulieu



Commission I

Olivier SALIN

**Vice-Président délégué à
Coordination et gestion GEMAPI
– Irrigation**

Maire de Rémuzat



Commission J

Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement – Pluvial –
Eau – Contrat ZRR – Agence de l'Eau**

Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

Commission H

**D'ici 2025 :**

10 585 lignes
sur le territoire du
Val d'Eygues

1 114 lignes
sur le territoire du
Pays de Rémuzat

2 097 lignes
sur le territoire des
Hautes Baronnies

4 074 lignes
sur le territoire du
Pays de Buis

Soit **17 870**
lignes sur
l'ensemble de
la **CCBDP**



5 226 000 €
montant de la
participation de la
CCBDP



Déploiement de la fibre optique

Sous le pilotage de Stéphane DECONINCK, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale assure le financement et le suivi du déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN).

► **PR* 2-1 / 2-2 - Aubres, une partie de Mirabel-aux-Baronnies et une partie de Nyons (Vieille-ville + sud de l'Eygues) :** Travaux terminés et commercialisés à partir du mois de juillet 2023.

► **PR* 2-12 - Le-Poët-en-Percip, La-Roche-sur-le-Buis, Buis-les-Baronnies, Plaisians, Eygaliers, Propiac, Beauvoisin et Bénivay-Ollon :** Travaux terminés et commercialisés à partir du mois de décembre 2023.

► **PR* 2-19 - Séderon, Villefranche-le-Château, Mévouillon. Vers-sur-Méouge, Eygalayes, Izon-la-Bruisse et Ballons :** Travaux terminés et commercialisés à partir du 1^{er} trimestre 2024.

► **PR* 2-20 - Arpavon, Châteauneuf-de-Bordette, Condorcet, Curnier, Les Pilles, Montaulieu, Montréal-les-Sources et Sahune :** Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.

► **PR* 2-21 - Rémuzat, Pelonne, Saint-May, Cornillac, Pommerol, La Charce et Cornillon-sur-l'Oule :** Réunions de lancement prévisionnelles des travaux deuxième semestre 2024. La commercialisation peut être envisagée pour la fin d'année 2025.

► **PR* 2-26 et 2-27 - Nyons et une partie de Venterol :** Travaux terminés et commercialisés courant 2^{ème} semestre 2023.

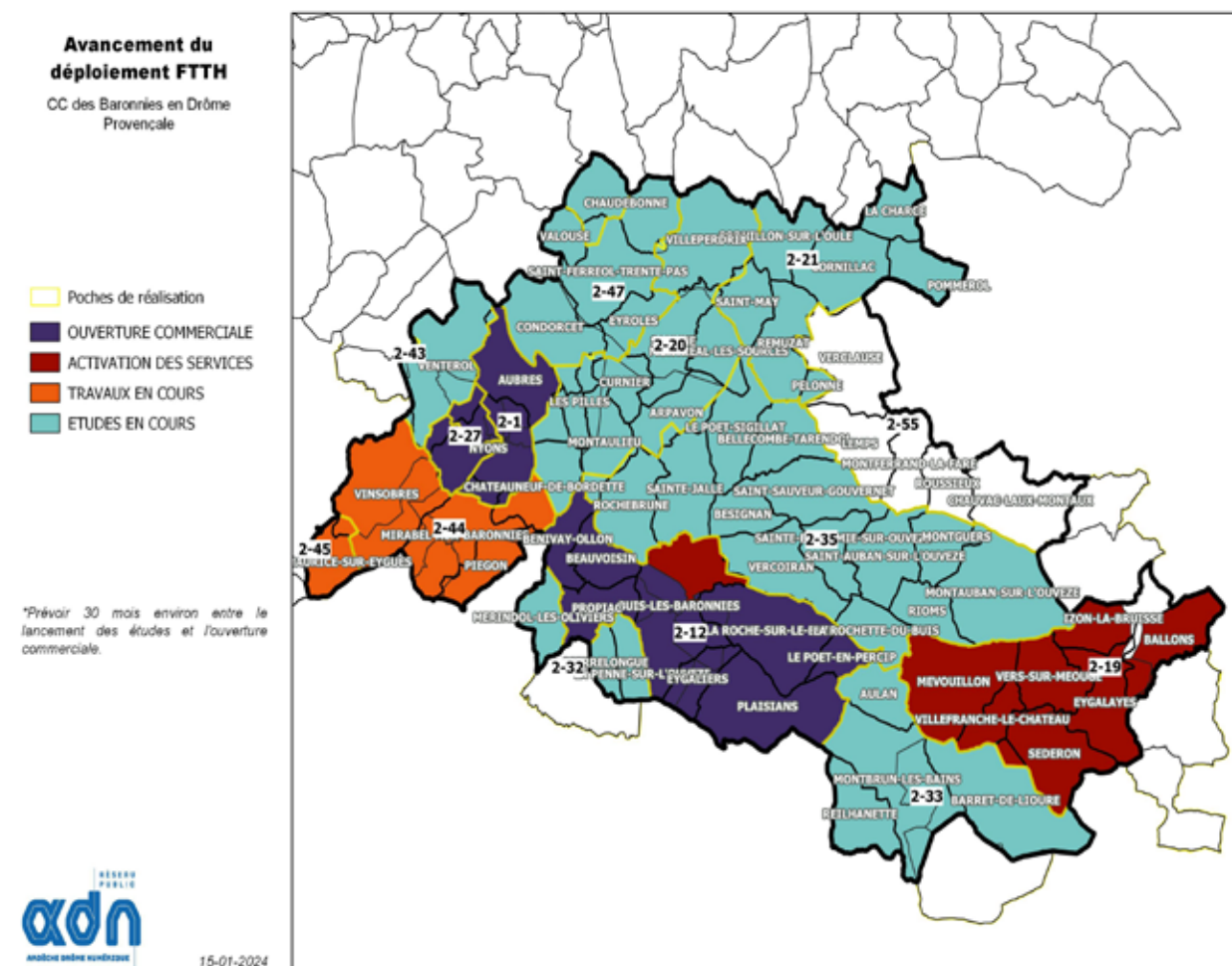
► **PR* 2-32 - Pierrelongue, Mérindol-les-Oliviers et La-Penne-sur-l'Ouvèze :** Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.

► **PR* 2-33 - Montbrun-les-Bains, Reilhanette et Barret-de-Lioure :** Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.

Commission H

- **PR* 2-35 - Montauban-sur-l'Ouvèze, Rioms, La-Rochette-du-Buis, Montguers, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran, Bésignan, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Jalle, Rochebrune, Le-Poët-Sigillat, Bellecombe-Tarendol** : Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- **PR* 2-43 - Venterol** : Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- **PR* 2-44 - Piégon, Mirabel-aux-Baronnies, Vinsobres et Châteauneuf-de-Bordette** : Les travaux ont démarré au 4^{ème} trimestre 2023. La commercialisation est envisagée au 4^{ème} trimestre 2024.
- **PR* 2-45 - Saint-Maurice-sur-Eygues et Vinsobres** : Les travaux ont démarré au 3^{ème} trimestre 2023. La commercialisation est envisagée au 2^{ème} trimestre 2024.
- **PR* 2-47 - Chadebonne, Condorcet, Saint-Ferréol-Trente-Pas et Valouse** : Les travaux sont programmés au deuxième trimestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- **2-54 - Pommerol, La Charce / 2-55 : Chauvac-Laux-Montaux, Roussieux, Montferrand-la-Fare, Lemps et Verclause** : Réunions de lancement prévisionnelles des études premier semestre 2024. La commercialisation peut être envisagée pour la fin d'année 2025.

*PR = Poche (périmètre regroupant une ou plusieurs commune(s) adjacente(s))



Commission H



Voirie

La CCBDP intervient dans le cadre de l'entretien des voiries communales classées d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire.

Le montant total affecté aux travaux est de 1 916 557,03 € HT dont 608 149,93 € HT d'abondement de la CCBDP et de 806 664,00 € HT de dotation départementale, 367 935,95 € TTC de conventions concordantes et 133 807,15 de RSE (reste sur enveloppe).

Les marchés de travaux de type à bons de commande ont été signés en mars 2021 sur la base d'une année ferme et deux années renouvelables et se termineront en 2023. En 2024, les marchés ont été relancés pour quatre années dont une ferme et trois reconductibles. Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été signés février 2022 sur la base d'une année ferme et de deux années renouvelables et se termineront en 2025.

Les marchés de travaux

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 3 LOTS
(répartition technique et géographique) :

► **Lot n°1 : Travaux préparatoires et Génie Civil**

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Remuzat
Titulaire : Groupement d'entreprises GIE DROME PROVENCALE / SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP.

► **Lot n°2 : Travaux préparatoires et Génie Civil**

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRERES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DROME PROVENCALE.

► **Lot n°3 : Travaux de chaussée**

Zone géographique : 1 et 2 Titulaire : Groupement d'entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE.

Les marchés de Maîtrise d'Œuvre

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 2 LOTS
(répartition géographique) :

► **Lot n°1 : Maîtrise d'Œuvre**

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Remuzat
Titulaire : Groupement d'entreprises GIE DROME PROVENCALE / SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP

► **Lot n°2 : Maîtrise d'Œuvre**

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRERES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DROME PROVENCALE

TRAVAUX VOIRIES 2024 :

L'ensemble des travaux s'est déroulé de juin 2024 à décembre 2024. Au total, 50 communes sur 67 ont fait réaliser des travaux (74.6 %). 6 communes ont réalisé plus de travaux que leur enveloppe disponible grâce à la mise en place de convention concordante pour un montant complémentaire de 367 935,95 € TTC € HT.

Montant total des travaux : 1 916 557.03 €TTC

Val d'Eygues :
561 km

Pays de Remuzat :
148 km

Hautes Baronnies :
94 km

Pays de Buis :
190 km

993 km au total



Coût des travaux réalisés

**Val d'Eygues
+ Pays Rémuzat :**
1 028 533,90 € TTC

**Méouge
Toulourenc :**
583 919,46 € TTC

Ouvèze :
304 103,67 € TTC



**4 syndicats
de bassins
versants sont
concernés par
la compétence
GEMAPI sur le
territoire de la
CCBDP**

GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

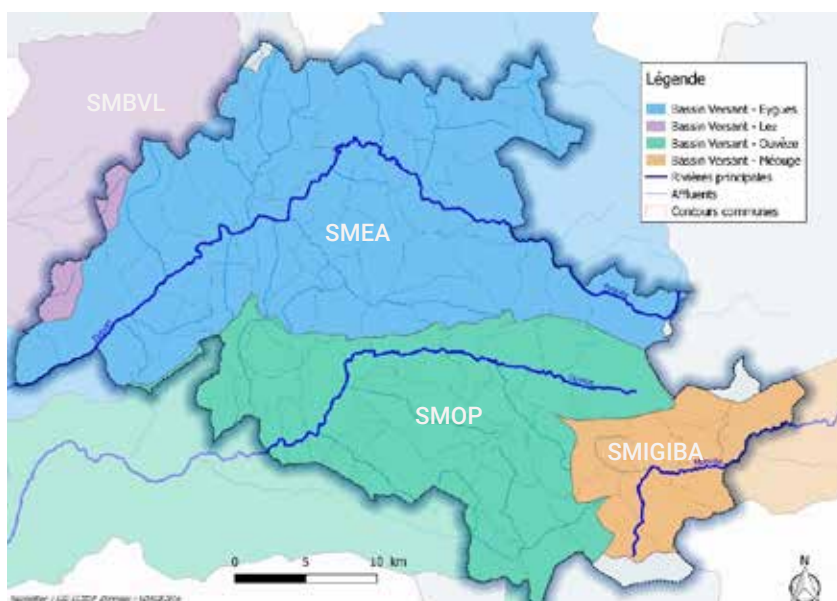
Pour autant, les intercommunalités se sont regroupées afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La loi prévoit la possibilité de confier cette compétence par transfert à des syndicats mixtes de rivières.

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**) pour le bassin de l'Ouvèze.

Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**) pour le bassin versant de l'Eygues.

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**) pour le bassin versant du Lez.

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**) pour le bassin de la Méouge.



Commission I

La taxe GEMAPI

La CCBDP a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de rivière. Chaque année, ces derniers font un appel à contribution financière auprès des communautés de communes membres, afin de financer les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La CCBDP a choisi d'instaurer la taxe GEMAPI, bien qu'elle soit facultative, pour plus de transparence budgétaire. Elle équilibre le budget annexe spécifique à la compétence.

Le montant de la taxe est voté chaque année par la Communauté de Communes avant le 15 avril pour recouvrement la même année. Il est fixé en fonction du budget prévisionnel GEMAPI des syndicats. La loi prévoit toutefois un plafonnement du montant de la taxe à 40 € par habitant et par an.

EN SAVOIR PLUS :

La répartition du montant sur les contribuables est assurée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), également chargée de son recouvrement. Le paiement de la taxe GEMAPI s'effectue en même temps que les quatre impôts locaux auxquels la taxe s'additionne :

- à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- à la taxe d'habitation (TH) uniquement sur les résidences secondaires
- à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Montant taxe GEMAPI 2024 voté = 258 617,69 €

	Appel à cotisation des syndicats 2024
Bassin Eygues - SMEA	182 965,71 €
Bassin Ouvèze - SMOP	48 983,26 €
Bassin Lez - SMBVL	12 600,00 €
Büech/Méouge SMIGIBA	14 068,72 €
Totaux	258 617,69 €
Produit taxe GEMAPI voté	272 820,00 €
Montant taxe GEMAPI/hab	9,98 €

La CCBDP doit coordonner la gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle de son territoire, soit sur les 4 bassins versants. Les syndicats sont actuellement en phase d'études, qui aboutiront à la définition des travaux nécessaires pour la prévention des inondations et la protection des populations. La Communauté de Communes devra assumer financièrement les actions liées à son territoire et participera, par solidarité de bassin, à l'ensemble des actions. Une priorisation devra donc être faite au niveau des syndicats mais également à l'échelle intercommunautaire.



Zone de Revitalisation Rurale

Améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, c'est possible avec l'Agence de l'Eau.

Comme toute infrastructure, les ouvrages de l'assainissement (branchements, linéaire de réseaux, station d'épuration) et de l'eau potable (unités de production d'eau potable, réservoirs, linéaire de réseaux, branchements) doivent être entretenus, réparés et à terme, renouvelés. Toutefois, les collectivités n'ont pas toujours les moyens suffisants, notamment pour les communes rurales situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

La CCBDP a été retenue le 22 février 2018 comme Zone de Revitalisation Rurale. Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent.

Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau face aux risques de sécheresse et de lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, des aides à l'investissement soutiennent ces projets dans le cadre du Plan de relance.

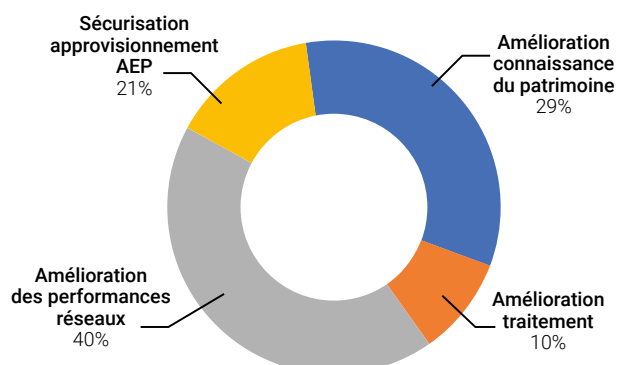
Le 11^e programme de l'Agence de l'Eau propose donc des aides spécifiques dans le cadre d'un dispositif volontaire de rattrapage structurel des réseaux d'eau potable et d'assainissement. L'objectif est de renforcer, en partenariat avec les Conseils départementaux, le soutien aux collectivités situées en Zone de Revitalisation Rurale.

30 communes sur 67 et un syndicat d'eau potable se sont portés volontaires pour établir avec la CCBDP un programme de travaux éligibles : AUBRES, AULAN, BALLONS, BELLECOMBE-TARENDOL, BUIS-LES-BARONNIES, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CONDORCET, CORNILLON-SUR-LOULE, CURNIER, EYGALIERS, LA-PENNE-SUR-LOUVÈZE, LA-ROCHE-SUR-LE-BUIS, MIRABEL-AUX-BARONNIES, MONTAUBAN-SUR-LOUVÈZE, MONTAULIEU, NYONS, PIÉGON, PIERRELONGUE, PLAISIANS, ROCHEBRUNE, SAHUNE, SAINT-MAURICE-SUR-EGUES, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNAT, SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVÈZE, SÉDERON, VALOUSE, VENTEROL, VERCOIRAN, VILLEPERDRIX, VINSOBRES, SIVU LE RIEU.

Après plus de 6 mois de travail collaboratif entre l'Agence de l'Eau, le Conseil départemental, les communes, la CCBDP et le bureau d'études CEREG, le plan d'actions du contrat a été établi et comprend 58 opérations.

Commission J

► Répartition des 58 opérations par nature de travaux :



Le coût global des travaux retenus pour ce plan d'action est de 5 078 899 € HT.

► Tableau des montants de subventions prévisionnelles par compétence et par financeur :

Financier	Eau	Assainissement	Total
Agence de l'eau	1 006 468 €	1 023 103 €	2 029 571 €
Département	917 436 €	856 875 €	1 774 311 €
Total	1 923 904 €	1 879 978 €	3 803 881 €

L'ensemble des opérations devra être mené par les communes d'ici le 31/12/2024.

Ces projets permettront d'amorcer le rattrapage structurel des collectivités dans l'optique du futur transfert des compétences « Eau et assainissement » à la Communauté de Communes en 2026.





SOCIAL

Commission K :

Service Portage de repas – Transport –
Convention Territoriale Globale – Petite Enfance

Commission L :

Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée –
Contrat Local de Santé



Commission K

Pascale ROCHAS

**Vice-Présidente déléguée à Politique territoriale
Petite Enfance – Social – CTG – CLS**

Conseillère Départementale

Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Commission L2

Roland PEYRON

**Vice-Président délégué à
l'Animation Territoriale - CTEAC**

2^{ème} Adjoint de la mairie de
Montauban-sur-Ouvèze



Commission L1

Eric RICHARD

**Vice-Président délégué à
Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée
– CLS**

Maire d'Aubres



Service Portage de repas

Alain NICOLAS

**3^e Vice-Président Territorial
des Hautes Baronnies**

Maire de Vers-sur-Méouge

Commission K



Dépenses
27 809,79 €

Recettes
3 095,40€



2 814 livraisons



5 676
Repas livrés sur
le territoire

Service Portage de repas

Le service de Portage de repas, service destiné à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, est rattaché au territoire des Hautes Baronnies, de la Haute Ouvèze mais peut également concerner des usagers des communes limitrophes en partenariat et en accord avec les communes concernées.

Familles concernées par Communes

Communes CCBDP	2021 (38)	2022 (33)	2023 (50)	2024 (32)
Barret-de-Lioure	1	1	1	0
Reilhanette	0	3	3	1
Mévouillon	1	1	3	2
Montauban-sur-l'Ouvèze	2	0	1	1
Ballons	1	1	1	1
Sèderon	14	7	16	11
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	2	2	1	0
Villefranche-le-Château	0	1	1	1
Montbrun-les-Bains	5	13	13	8
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	1	1	3	0
Vers-sur-Méouge	2	1	1	1
Eygalayes	2	0	0	0
La Rochette-du-Buis	0	0	0	1
Montguers	0	0	0	1
Communes hors territoire CCBDP				
Aurel	1	1	0	0
Lachau	3	1	5	3
Les Omergues	1	0	1	1
Ferrassières	2	0	0	0
	38	33	50	32

► Cadeaux de fin d'année

La CCBDP confie à Alain NICOLAS, Vice-Président du territoire des Hautes Baronnies la remise de cadeaux de fin d'année aux aînés de ce territoire. En décembre 2024, une distribution de produits locaux a été effectuée pour les usagers.

► Intervention environnementale

La CCBDP va s'engager dans une démarche environnementale afin de réduire les déchets des contenants des repas. Les contenants actuels sont en plastiques recyclables, la mise en place d'un dispositif demande une nouvelle organisation.

► Organisation territoriale

Les demandes d'accès au service de portage de repas sont récurrentes. Aussi, la CCBDP va porter, avec le concours de la personne en charge du Contrat Local de Santé, une étude afin d'étendre ce service à l'ensemble du territoire non desservi par ce service important pour les personnes âgées ou en difficulté. Un questionnaire de satisfaction est en cours.



Transport

La CCBDP est organisatrice du service Transport sur le territoire des Hautes Baronnies, une convention est signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période 2018 – 2025.

La Région accompagne ce service à hauteur de 34 848 € par an.

► TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Mévouillon – Laragne - Ce service permet aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou n'étant plus en possibilité de conduire, de se déplacer pour les besoins courants, (rendez-vous médicaux, courses etc...).

MÉVOUILLON / LARAGNE 2 FOIS PAR SEMAINE :

Mardi : Départ de Mévouillon à 7h45 – Arrivée à Laragne à 9h00

Jedi : Départ de Mévouillon à 12h30 – Arrivée à Laragne à 13h45

► TRANSPORT SCOLAIRE

Tous les lundis, les élèves du secondaire (internes) fréquentant des lycées du Vaucluse, utilisent ce service. 5 étudiants sont recensés cette année 2023-2024. Le retour des étudiants, les vendredis, est organisé par un prestataire local.

Pour cette année scolaire, les 5 étudiants résident sur la commune de Montbrun-les-Bains.



1 : Lycée « Saint Joseph » Avignon



1 : Lycée professionnel Agricole « Les Chênes » Carpentras



2 : Lycée « Henri Fabre » Carpentras



1 : Lycée professionnel « Eguilles » Vedène



Fonctionnement

Dépenses / Recettes

Dépenses : 33 661 €

Recettes : 36 936 €

Commission K



L'animation du territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

En étroite collaboration avec la CAF dans le cadre de la CTG, la collectivité vise à mailler le territoire dans une démarche de cohérence et d'équité territoriale

LES TEMPS FORTS DE L'ANIMATION CTG 2024

- **Comité de pilotage** : élus – direction CCBDP / CAF. Instance de décision et de validation, ce comité s'est réuni 2 fois en 2024. Il permet également de suivre le nouveau cadre financier relatif au bonus territoire appliqué par la CAF.
- **Comité technique** composé des services de la CCBDP avec une approche transversale garantissant l'expertise technique.

Composé des référents intercommunaux (petite-enfance, enfance – jeunesse, habitat et coopération). Il s'est réuni 3 fois en 2024. Il prépare les différents temps d'animation (plénière, animation) et fait des propositions au COPIL.

- **Comités thématiques** : coanimés par les services CCBDP / CAF, avec sollicitation des experts (associations, PMI, fédération des centres sociaux...). Ces groupes de travail sont majoritairement pilotés par les services de la CCBDP.

On peut citer l'association ASOFT qui coanime le réseau InAd. Ce groupe s'est réuni 3 fois en 2024. Il travaille sur le déploiement des services numériques sur le territoire, la cartographie territoriale, l'organisation d'un événement à l'échelle de la CCBDP, rencontres locales sur des thèmes d'actualités (IA, sécurité et arnaque...),

On peut également évoquer le réseau animation jeunes (RAJ), qui s'est réuni 3 fois en 2024, et qui a permis de réunir pendant 2 journées 14 professionnels de l'animation jeunesse du territoire. Cette formation assurée par la Formation Recherche-action Pédagogies (FRAPP), a conduit les professionnels à questionner les pratiques et envisager les possibles, les perspectives et à définir collectivement les enjeux jeunesse des Baronnie.

- Réalisation de la monographie de territoire : de janvier à juin 2024, dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement de la CTG

La plénière du 07/10/2024 regroupant l'ensemble des acteurs et partenaires. Il s'agit d'un temps privilégié de rencontre, d'échange et de validation des travaux conduits. Bilan CTG 2019/2024 et mise en perspective CTG 2025 / 2029.

- Validation en Conseil communautaire de décembre 2024 des axes de la CTG 2025/2029

Perspectives 2025

- Finalisation et formalisation du document CTG 2025/2029
- Signature officielle de la feuille de route de la CTG 2025/2029, le 15/05/2025
- Mise en œuvre des actions définies dans la feuille de route, en cours.



Petite Enfance

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale accompagne le mode de garde du jeune enfant sur l'ensemble du territoire appuyé par un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme avec le soutien de la MSA* et en lien direct avec la PMI (Service départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

COORDINATION PETITE ENFANCE

La coordination Petite Enfance s'articule en priorité autour de la mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques de la collectivité afin de dynamiser le territoire pour l'ensemble des modes d'accueil de la Petite Enfance quel que soit le mode de gestion. Elle s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisation pluriannuelle 2025-2029 pour la réalisation des objectifs de la CCBDP.

Bilan 2024

- ▶ **Bon taux de remplissage dans les crèches** : augmentation du nombre d'enfants accueillis mais baisse des temps d'accueil qui sont plus courts ;
- ▶ Réunion des directrices des accueils CCBDP tous les 15 jours ;
- ▶ Réseau Petite-Enfance : rencontre tous les 2 mois de toutes les structures du territoire ;
- ▶ **Commission d'attribution des places (14 mai 2024)** : 37 enfants déjà en crèche restent inscrits pour la rentrée de septembre, ce qui laisse 23 places à octroyer pour cette commission. Il y a eu 49 demandes en pré-inscription dont 25 ont été retenues. 24 demandes sont restées en liste d'attente dont 9 enfants ont pu intégrer une crèche en septembre par des places qui se sont libérées.
- ▶ **2 nouveaux éléments à inscrire au règlement de fonctionnement de la commission pour 2025** :
 - distinction entre la situation de « parents isolés » et « familles monoparentales » ;
 - orientation systématique des enfants de 2 ans du bassin de vie de Nyons, vers la micro crèche 2/3 ans Créalinou.
- ▶ Organisation mutualisée entre les crèches pour une continuité de service lors des fermetures pour congés – 34 enfants accueillis sur les 12 places de l'accueil estival au mois d'août ;
- ▶ Accompagnement des projets d'investissements (en lien avec la CAF – la PMI – le CAUE) : Rémuzat – Montbrun-les-Bains – Nyons ;
- ▶ Travaux d'aménagement de la micro crèche de Séderon pour une ouverture au printemps 2025 ;
- ▶ Projet de construction d'une crèche de Buis-les-Baronnies : ateliers fabrication de briques, démarrage construction prévue 1er septembre 2025 ;
- ▶ 5 places labellisées AVIP (insertion sociale familles). Dispositif encore méconnu, en cours de développement ;

*MSA : Mutualité Sociale Agricole

*AVIP : A Vocation d'Insertion Professionnelle

Commission K

- Accompagnement et prise en charge des micro-crèches de Montbrun-les-Bains et des Pilles : mise à disposition de personnel pour maintenir un service d'accueil jusqu'à fin juin (départ d'AÉSIO en tant que gestionnaire). Reprise en gestion directe de la micro-crèche des Pilles (ouverture en juillet) et de la micro-crèche de Montbrun-les-Bains (ouverture en septembre) ;
- Accompagnement au comité de pilotage de la crèche associative « Les Frimousses » afin d'agir sur le maintien de l'ouverture de cet accueil et l'accompagner dans sa gouvernance ;
- Accompagnement des structures d'accueil intercommunales dans une gestion optimisée et mutualisée pour venir en soutien aux missions des directrices de crèche et développer la capacité d'accueil au plus près des besoins des familles.



Val d'Eygues

Micro-crèche « **Créalinou** » Nyons
 Multi-accueil « **Les Petits Lutins** » Nyons
 Accueil de loisirs "**Les P'tits Bouts**" Nyons
 Multi-accueil "**Côté Soleil**" Mirabel-aux-Baronnies
 Micro-crèche "**À Petit Pas**" Les Pilles
 Relais Petite Enfance (RPE)
 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)



Hautes Baronnies

Micro-crèche "**Mont'Bambin**" Montbrun-les-Bains
 Micro-crèche à Sédron



Pays de Buis

Multi-accueil "**Les Souris Vertes**" Buis-les-Baronnies

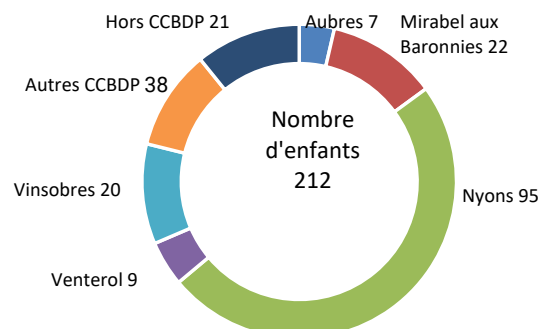
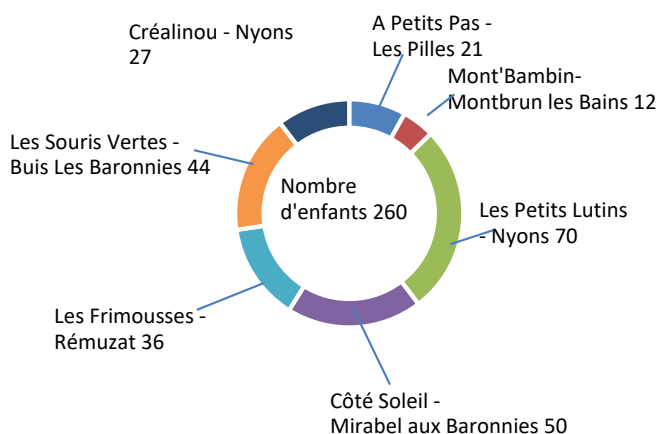


Pays de Rémuzat

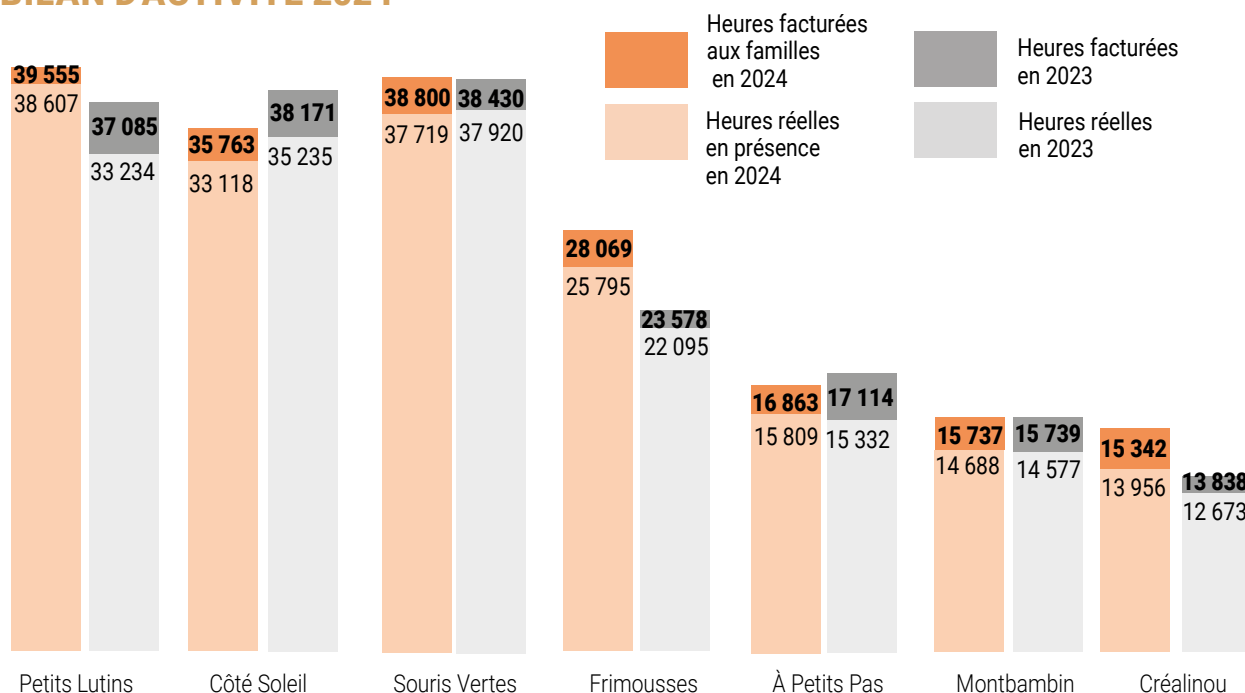
Multi-accueil "**Les Frimousses**" Rémuzat

**2024 : ACCUEIL DE LOISIRS
 LES "PETITS LOUPS" 3-6 ANS SEDERON**

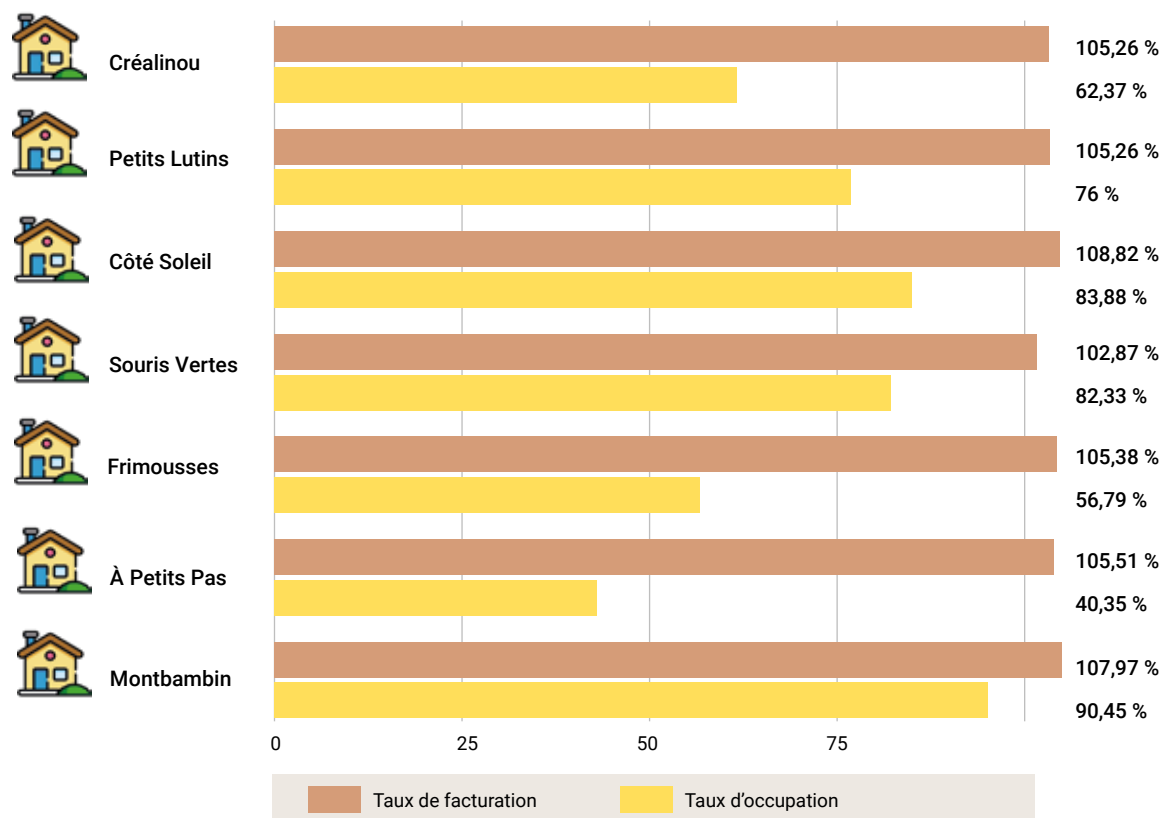
Nombre d'enfants : **15**

2024 : ACCUEIL EN COLLECTIVITE 0-3 ANS
**2024 : ACCUEIL DE LOISIRS
 AUX "P'TITS BOUTS" 3-6 ANS NYONS**


BILAN D'ACTIVITÉ 2024



HEURES RÉALISÉES/HEURES FACTURÉES 2024 ET FRÉQUENTATION (HEURES PRÉSENCES RÉELLES)



Commission K

LES SERVICES DE LA MUTUELLE PETITE ENFANCE

Service aux assistantes maternelles du territoire :

- ▶ en les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- ▶ en les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- ▶ en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- ▶ en organisant des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- ▶ en facilitant leur accès en formation continue.

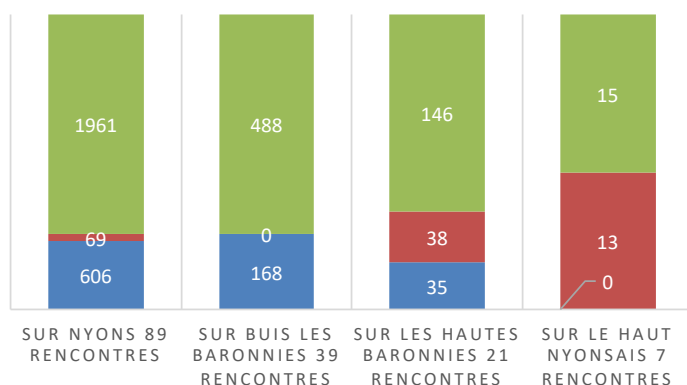
Service administratif aux parents adhérents :

- ▶ en les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- ▶ en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
- ▶ en les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
- ▶ en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.



FRÉQUENTATION DU RPE* 2024

■ Passage AM ■ Passage Parents ■ Passage Enfants



*RPE : Relais Petite Enfance - *AM : Assistante maternelle

Perspectives 2025

- Maintien des accueils actuels dans les Hautes Baronnies et dans le Haut-Nyonais. Proposition d'un "co-portage" actif entre les parents, les assistantes maternelles et les animatrices, au profit des enfants. Ce sont des moments de rencontre aménagés et pensés à destination des tout-petits, ils sont ouverts aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent, grand-parent... Animation en duo dans le Haut Nyonais pour permettre un accueil personnalisé pour les enfants et les adultes et pour créer une dynamique ;
- Développement de la participation des assistantes maternelles aux formations et temps d'échanges professionnels (travail sur la charte d'accueil et le règlement des temps de rencontre par exemple) ;
- Poursuite de l'APP* pour les assistantes maternelles ;
- Partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi) pour promouvoir le métier d'assistante maternelle ;
- Projet d'une semaine éco parentalité, projet co-construit avec le réseau des accueils de la Petite Enfance sur le territoire.

*APP : Analyse de la Pratique Professionnelle

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Amplitudes d'ouverture annuelle
396 heures



Nombre de familles
utilisatrices
191 familles



Nombre d'enfants
concernés
226 enfants



Ateliers participatifs de fabrication des briques de terre crue pour la construction du futur Pôle Petite Enfance de Buis-les-Baronnies



Service Enfance – Jeunesse

La compétence Enfance – Jeunesse de la CCBDP est définie d'intérêt communautaire et regroupe :

- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) Enfance qui accueillent des enfants de 3 -12 ans ;
- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) Jeunesse qui accueillent des enfants de 12 -17 ans (communes de – de 3 500 hab.) ;
- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé), 12 - 25 ans ;
- La coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Ces compétences et actions intercommunales sont conduites par la commission L1, présidée par Éric RICHARD, Vice-Président à la CCBDP.

POUR MENER À BIEN SA POLITIQUE, LA CCBDP A CONTRACTUALISÉ AVEC :

► La Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre

- du Bonus Territoire adossé à la CTG* : prestations versées pour les multi-accueils et les ALSH et coordination Petite Enfance, opération CTG ;
- de la Prestation de service (PS) Jeunes pour l'Animation de Proximité.

► Le Département de la Drôme dans le cadre d'une double convention : Prévention spécialisée et Animation de proximité.

► Ces contractualisations permettent :

- de piloter une politique ambitieuse et innovante ;
- de faire co-financer environ 50 % des actions Enfance Jeunesse.

*CTG : Convention Territoriale Globale

Commission L



La Coordination Enfance-Jeunesse

Depuis 2021, l'organisation en Pôle Petite Enfance, Enfance-Jeunesse a mis en évidence la nécessité d'un recrutement dédié exclusivement à la coordination Enfance Jeunesse. Ce recrutement est effectif depuis mars 2024.

En 2024, la coordination Enfance-Jeunesse aura permis, en complément de l'accompagnement des services Enfance-Jeunesse intercommunaux, la mise en place du Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ) soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales. 2 journées de formation à destination de 9 structures et de 14 professionnels ont ainsi pu être proposées.

Un temps fort de lancement du RAJ en décembre a également eu lieu à Aubres. L'occasion de présenter le focus jeunesse de la monographie de territoire aux différents acteurs jeunesse participant au réseau. Les modélisations de nos jeunes des Baronnies par le sociologue venant notamment nourrir les futures actions du réseau et de chaque acteur jeunesse du territoire

La Compétence Enfance

Cette compétence concerne exclusivement les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire intercommunal (3-12 ans)

L'ALSH est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés.

Il accueille les enfants, pendant leur temps libre (hors temps scolaires).

Il propose des activités de loisirs à des enfants âgés de 3 à 12 ans. Pour les plus jeunes, il permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie de famille, et pour les adolescents, c'est un espace de socialisation hors du cadre familial.

L'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFD, BAFA...) et fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité (ex : accompagnateur montagne, moniteur de ski, de voile, de VTT, arts plastiques, théâtre, musique...).

L'ALSH permet aux enfants de découvrir et s'approprier leur environnement quotidien et d'accéder à l'autonomie à travers la responsabilisation, des actions citoyennes...

Le centre de loisirs accueille des enfants de manière régulière les mercredis, parfois les samedis, et pendant les vacances scolaires.

L'Enfance est une compétence intercommunale. La CCBDP gère en direct certains services et soutient des initiatives qui relèvent de sa compétence et sont portées notamment par les associations locales.



La Compétence Jeunesse

La compétence Jeunesse intercommunale couvre l'ensemble du territoire et est définie par l'intérêt communautaire.

Pour l'intercommunalité, cette compétence recouvre :

- ▶ le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé) ;
- ▶ les ALSH des communes de moins de 3500 hab. du territoire (hors Nyons) ;
- ▶ la Coordination Enfance-Jeunesse.

Par ailleurs :

- ▶ la ville de Nyons pilote directement son service jeunesse qui propose des animations, un accueil et des activités de loisirs sur la commune ;
- ▶ la commune de Buis-les-Baronnies anime un Point Information Jeunesse.

Ces deux initiatives sont conduites en lien avec les professionnels de la CCBDP.

SASÉ : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF UN SERVICE PILOTE DANS LA DRÔME

Les interventions des éducateurs et animateurs se déclinent sous différentes formes :

- la présence sociale (établissements scolaires, travail de rue, événements jeunesse) ;
- les actions collectives (dans les établissements scolaires et temps périscolaires / extrascolaires) ;
- le travail en réseau partenarial.

Ces interventions permettent de créer et développer du lien, repérer des besoins et faire émerger des demandes d'accompagnement.

Actions 2024 :

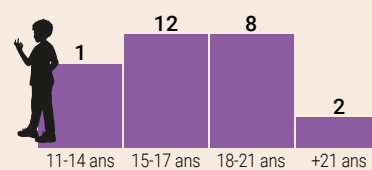
- Accompagnement des jeunes organisateurs du MIRABILIS Festival et participation des organisateurs au dispositif « Réduction des risques en milieu festif » proposé en partenariat avec l'association TEMPO ;
- 4 sorties ID2J (match de Ligue 1, Laser-game, soirée resto', enregistrement studio rap - 22 jeunes) ;
- Les soirées repas et jeux les jeudis des vacances scolaires (19 participants) ;
- Les créneaux au gymnase de Buis-les-Baronnies tous les vendredis soirs (hors été et fin d'année - 70 participants)
- Événement « Jobs d'été » en partenariat avec le Point d'Information Jeunesse, la Mission Locale et l'Espace Jeunesse de Nyons ;
- Les « Qu'en penses-tu ? Qu'en pensent tes potes ? » aux collèges Barjavel et Barbusse en partenariat avec les vies scolaires et infirmières des établissements (13 séances en 2024, une trentaine de jeunes par séance) ;
- Participation aux temps d'intégration des 6^{èmes} des collèges Barjavel et Barbusse (8 classes pour 160 Jeunes) et aux temps de cohésion de la MFR* (25 jeunes) ;
- Recueil de paroles dans les bus scolaires en lien avec l'événement jeunesse autour du Graf à Sahune durant les vacances d'automne (60 jeunes)
- Intervention "Conduites à risques et addictions" au Lycée Roumanille pour les classes de 2^{nde}, en partenariat avec l'association TEMPO et l'infirmière scolaire (6 ateliers de 2h / 180 participants).

*MFR : Maison Familiale Rurale

Prévention spécialisée

Accompagnements individuels :

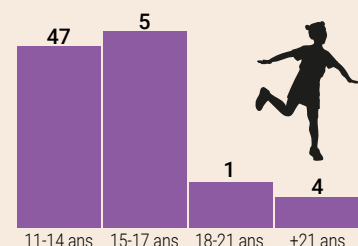
23 jeunes
dont 6 suivis éducatifs



Animation de proximité

Accompagnements collectifs :

71 jeunes
dont 13 projets ou initiatives différents



Commission L



LES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE



LES GUARDS - NYONS ► 6-12 ans

345 enfants inscrits :

- 120 enfants les mercredis
- 214 pendant les petites vacances
- 277 enfants l'été dont quasiment 85 % du Val d'Eygues, 1 % du Pays de Buis, 2 % du Pays de Rémuzat, 12 % hors CCBDP.



LES PETITS LOUPS - SÉDERON/MONTBRUN-LES-BAINS

► 3-12 ans

60 enfants inscrits :

- 8 enfants les mercredis (ouverture les mercredis du 04/01 au 01/03) ;
- 19 pendant les petites vacances (ouverture vacances hiver & printemps) ;
- 68 enfants l'été.

Fréquentation moyenne pendant les vacances :

- 72 % des Hautes Baronnies (dont 42 % du bassin de vie de Montbrun-les-Bains et 30 % du bassin de vie de Séderon) ;
- 28 % hors CCBDP.



LES ACCUEILS DE LOISIRS EN GESTION DÉLÉGUÉE

LE CHAT BOTTÉ - BUIS-LES-BARONNIES ► 3-12 ans (conventions associations)

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies.

142 enfants inscrits dont 90 % sont du territoire de la CCBDP.

LE CENTRE DE LOISIRS - LA MOTTE-CHALANCON ► 6-12 ans

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois ».

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Le maintien de cet accueil reste difficile au regard du nombre d'enfants inscrits sur les périodes de vacances scolaires. En effet, parfois inférieur à 4 enfants, ce manque d'effectif entraîne la non ouverture de l'accueil.

CTEAC 2022-2025

Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle



Bilan de la saison 2024



Démarche vers un Projet Culturel de Territoire (PCT)

- Renforcement du portage politique de la démarche, présentation et validation en Conseil Communautaire ;
- Constitution d'un comité de pilotage du PCT, composé d'élus du territoire et d'acteurs.trices culturelles ;
- Poursuite de l'accompagnement par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC).

► Le Très Grand Film – KompleX Kapharnaüm

- Quatre Très Grands Tournages organisés entre février et juin 2024 réunissant jusqu'à une centaine de personnes (Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains et Rémuzat) ;
- Poursuite des partenariats avec les structures culturelles locales dans le cadre de la résidence artistique : Noonsi Productions, Notes en Bulles, le CAIRE,...

► Accompagnement des dynamiques culturelles locales

- Co-animation des Comités Coopératifs (COCOOP) avec la coopérative La Baronne ;
- Soutien de projets artistiques et culturels dans le cadre de l'Appel à Projets Cultures en Baronnies : Cie En Vies, Les Lointaines et les festivals Nuée et Contes et Rencontres.

Perspectives 2025

- Restitution du **Très Grand Film**, projet artistique de KompleX Kapharnaüm et des habitant.e.s des Baronnies – 26, 27 et 28 juin 2025 à Beauvoisin.
- Renouvellement du conventionnement CTEAC pour la période 2025-2028 – vers un **Projet Culturel de Territoire**, formalisé et restitué en 2026.
- Evolution du format de résidence artistique vers un **Projet Artistique Local** – co-construction et itinérance.



Commission L

LES ALSH JEUNESSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



- En l'absence de professionnels, pas d'activité estivale en 2024. Relance de l'activité dès la rentrée de septembre avec le recrutement d'un nouveau directeur-animateur.
- Le SASé a participé au maintien à minima d'une activité jeunesse estivale sur cette partie du territoire. Le service a en effet proposé des temps d'accueil et d'animation réguliers sur le site des Tuves ainsi que des sorties les mercredis au lac de Cornillon.
- Ouverture du local jeunesse au plateau des Tuves à Buis-les-Baronnies et du local jeunesse de Séderon.
- Partenariats relancés avec le collège H. Barbusse, le Chat Botté et l'Espace Jeunesse de Nyons. Travail en transversalité et en complémentarité avec le SASé.
- Relance des programmations de vacances scolaires et des créneaux gymnase et mise en place des inscriptions via le Portail Familles.



ZOOM SUR :

► **Le recrutement des animateur.ice.s occasionnels.les dans les Hautes Baronnies**

Par leur isolement, les Hautes Baronnies sont un territoire où le recrutement durant les périodes de vacances scolaires est complexe. La CCBDP doit privilégier les profils ayant le permis B pour assurer le transport des enfants entre le bassin de vie et le lieu d'accueil. Par ailleurs, la proposition d'un logement sur place pour les professionnels recrutés est souvent une condition à leurs venues aux Petits Loups. La mise à disposition d'un logement est ainsi étudiée avec les communes de Montbrun-les-Bains et Séderon. Cet engagement des communes à nos côtés permet de lever les freins spécifiques à ce territoire.

► **Vers des séjours mutualisés pour les enfants des Baronnies**

Un travail a débuté en 2024 pour pouvoir proposer des séjours mutualisés entre structures de l'Enfance. Ainsi, il est possible d'envisager des séjours communs aux ALSH des Guards (Val d'Eygues), des Petits Loups (Hautes Baronnies) et du Chat Botté (Pays de Buis) à l'horizon de l'été 2025. Cette démarche prendra appui sur le dispositif « Colos Apprenantes » de l'Etat pour lequel les ALSH de la CCBDP sont labellisés chaque année depuis sa mise en place.

► **Le focus jeunesse de la monographie de territoire, un outil pour penser**

Le travail d'un sociologue, organisé entre 2023 et 2024 au travers de la CTG, a permis de réaliser un focus sur les jeunes des Baronnies et la manière dont l'action publique s'organise à destination de ce public. Prenant la forme d'une monographie et présenté aux professionnels dans le cadre du Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ), il permettra d'envisager les futures actions Jeunesse partenariales et collaboratives des prochaines années.



Contrat Local de Santé

Bilan 2024

À partir du 1er septembre 2024, une chargée de mission Contrat Local de Santé a pris ses fonctions. Durant les 4 mois de septembre à décembre, l'animation de dynamiques territoriales et pluri partenariales autour du Contrat Local de Santé des Baronnies en Drôme Provençale a pu reprendre. Les axes stratégiques validés en 2023 (l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins, des parcours de santé, de la santé mentale, des déterminants environnementaux de la santé) ont pu se décliner en différentes fiches actions concrètes qui seront proposées dès mars 2025 aux acteurs du territoire pour établir différents partenariats.

Ce dispositif est financé par :



Perspectives 2025

- Finalisation des fiches actions avec les groupes de travail
- Ecriture du Contrat Local de Santé
- Signature du Contrat Local de Santé



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons

Un Budget Solidaire et Responsable pour l'Avenir de notre Territoire aux 67 Communes.

Notre Communauté de Communes, au terme de cette mandature, aura donné corps aux réalités statutaires d'origine et à celles qui se sont agrégées au fil du temps d'une manière ou d'une autre, pour être ce qu'elle représente aujourd'hui...

Forte de ses 67 communes, de ses plus de 21 000 habitantes et habitants, notre communauté se doit de perpétuer un ensemble cohérent, dynamique, solidaire, uni et soudé en exerçant une palette de compétences qui imprègne de plus en plus le quotidien de toutes et tous.

Notre EPCI se doit d'être respectée, pour les missions et services qu'elle s'engage à assumer et à remplir vis-à-vis des Citoyens des Baronnies en Drôme Provençale, comme vis-à-vis des Institutions et des Administrations.

Comme nous avons pu l'exprimer lors des différentes réunions statutaires, le budget 2025, comme celui de 2024, sera FONDAMENTAL, car il concrétisera la fin de la **mandature 2020-2026**.

Il faut avoir un chiffre en tête, notre budget, chaque année, représente en section globale de fonctionnement et d'investissement, un peu plus de 25 millions d'euros qui sont engagés **conformément à nos statuts et aux réalités des compétences et de services exercés** sur le Territoire, sur diverses compétences et divers investissements, soit 150 millions d'euros sur une mandature.

Entre autres, ils auront permis d'engager, de mettre en œuvre et de réaliser, malgré presque 2 ans de COVID, mais aussi au regard du jeune âge de notre EPCI communautaire :

- **5 200 000 €** pour la Fibre pour les foyers de notre Territoire ;
- plus de 3 480 000 € en voirie qui ont pu générer **11 760 000 €** de travaux de voirie sur le Territoire ;
- la réhabilitation du siège annexe de Buis-les-Baronnies ;
- le PCAET et des actions qui en découlent.

Cependant, comme nous l'avons déjà exprimé, notre Territoire des Baronnies en Drôme Provençale se doit certes de veiller, de préserver et de protéger ce qui en fait sa Richesse, ses Particularités et ses Attraits. Mais il est aussi Crucial et Indispensable pour sa Survie qu'il puisse se développer et accroître sa population dans les années à venir. En effet, il en va de sa pérennité de Vie et d'Existence, des services publics et autres, indispensables à la population, et aux besoins réels dans un Avenir proche, des citoyens et citoyennes au cœur de notre Territoire Rural auquel, nous sommes foncièrement attachés. **Dans un climat serein mais responsable, sachons avec raison, assumer et assurer cette Responsabilité pour ces habitants, citoyens et les générations futures...**

Par ailleurs, nous avons participé et sommes également engagés dans :

- le SCoT Rhône Provence Baronnies qui est un projet de Territoire à 20 ans avec pour particularité le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique. En écho à cet enjeu, nous avons poursuivi notre propre Projet de Territoire piloté par le 1^{er} Vice-Président, Michel GREGOIRE, Président de la Conférence des Maires.



- la signature et la mise en œuvre de l'OPAH avec notre participation financière de 480 000 € qui pourrait générer jusqu'à **4 500 000 €** de Travaux ;
- le tracé et le maillage de tout un réseau de sentiers, voie douce, vélo-route voie-verte, et sites naturels d'escalade ;
- la mise en œuvre des études et des dossiers sur les zones d'activités, avec entre autres les 2 PVD, Nyons et Buis-les-Baronnies, et Séderon, et ce, en partenariat serré avec EPORA ; C ceci est un enjeu majeur pour les bourgs-centres mais il est aussi indispensable d'accompagner les communes qui dynamisent des Zones Communales pour les entreprises de leur Territoire.
- au niveau du Tourisme, la poursuite d'accompagnement technique et financier d'investissement et de maillage sur le Territoire à travers une convention de développement et d'attractivité avec les offices et les bureaux d'information territoriaux, et une dynamique majeure, le label Drôme Provençale ;
- le principe de mutualisation administrative et technique avec et pour les communes. Entreprendre un travail d'accompagnement pour faire face aux enjeux imposés tels que le PCS, le PCIS et autres... ;
- la structuration, l'organisation et la dynamisation du SPPGD pour répondre aux réalités et aux exigences réglementaires sur l'ensemble de la **gestion des déchets**, en collaboration et partenariat étroit et lié avec les communes, avec entre autres :
 - la réhabilitation de la déchetterie de Buis-les-Baronnies ;
 - la création de la nouvelle déchetterie de Séderon ;
 - l'étude et la réalisation du bâtiment de traitement, de collecte et de transfert des déchets sur le Territoire du Val d'Eygues ;
 - la mise en place des placettes Biodéchets, et des containers pour Cartons Bruns ;
 - l'engagement et la participation aux investissements lourds et collectifs de tri et de traitements des déchets ultimes avec le SYPP, SYPROVAL & METRIPOLIS (poubelles jaunes) ;
- le financement de la compétence GEMAPI et tous ses enjeux à travers les délégations opérationnelles par les 4 syndicats SMEA, SMOP, SMIGIBA, SMBVL pour répondre aux enjeux futurs tracés dans leur PPI ;
- le programme ZRR avec l'agence de l'eau, ce qui aura permis de générer environ **6 000 000 €** de travaux et d'assainissement ;
- le traçage et la structuration de notre engagement communautaire au cœur du 12^e programme de l'Agence de l'Eau, 2025-2030 ;
- la structuration, le maillage technique et budgétaire de notre compétence petite enfance, tout en accompagnant la mise en œuvre du SPPE, Service Public de la Petite Enfance et la CTG, entre autres, la construction de la maison de l'enfance à Buis, les études pour celle de Montbrun-les-Bains et la micro-crèche de Séderon, Créalinou à Nyons, la reprise de la gestion directe des crèches derrière l'arrêt d'AESIO pour les crèches Mont'bambin et A Petits Pas ;
- la dynamisation, la structuration et le maillage de l'Enfance-Jeunesse, de la CTEAC et de la Prévention Spécialisée et l'animation sociale de proximité à travers le SASé.
- la mise en œuvre et la signature d'un Contrat Local de Santé ;

... et bien d'autres engagements ou investissements.

Tout cela, nous nous devons de le faire de façon raisonnable, efficace, responsable, avec solidarité et pragmatisme.

Notre engagement collectif est de veiller à ce que cela fonctionne, de la façon la plus efficiente possible, **d'une part**, pour répondre aux besoins du Projet de Territoire, et, plus que tout, aux Familles, aux Femmes et Hommes qui le composent, et **d'autre part**, face à cet Horizon de Vie, qui se complexifie, qui se ternit socialement, humainement et où la Nature se rappelle à nous, les Hommes qui, depuis trop et tant d'Années, l'avons maladroitement meurtrie, voire galvaudée au Nom de notre existence générationnelle et des civilisations.

Cependant et inévitablement, il nous sera impératif de nous engager fermement et collectivement à faire croître notre population résidente sur notre Territoire en nombre d'Habitants pour consolider de façon raisonnable et réaliste notre projet de Territoire, pour faire face aux enjeux d'Avenir qui se profilent et au maintien des Services Publics et autres indispensables à la Vraie Vie de notre population au cœur de nos Territoires Ruraux.

Le socle de tout cela réside dans la dynamique du bloc communal (alliage communes-communauté) et par sa force de proposition. Ce socle est porté par une vraie ambition pour le Territoire et animé par un souci permanent d'écoute, d'échange, de respect et de dignité pour chacun.

Dans notre Communauté, nous sommes toutes et tous engagé.e.s dans cette voie. Nous nous devons de travailler en confiance, ce qui nous permet d'avancer et de tracer un véritable chemin pour les générations d'aujourd'hui et celles à venir... au cœur de nos Baronnies en Drôme Provençale.



LISTE DES COMMUNES

ET DES MAIRES

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Année 2024

Marc HAMARD
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Lionel FOUGERAS
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
François GROSS
Daniel CHARRASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Philippe CAHN
Jean-Michel LAGET
Sébastien ROUSTAN
Jean-Claude BRUS
Yoann GRONCHI
Denis CONIL
Patricia GIELLY
Eric LYOBARD
Gérard TRUPHEMUS
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Pascal CIRER-METHEL
Jérôme BOMPARD
Michel GREGOIRE
Jean-Marc PELACUER
Lionel ESTEVE
Monique BALDUCHI
Brigitte DUC
Philippe LEDESERT
Augustin CLEMENT
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK

ARPAVON
AUBRES
AULAN
BALLONS
BARRET-DE-LIOURE
BEAUVOISIN
BELLECOMBE-TARENDOL
BENIVAY-OLLON
BESIGNAN
BUIS-LES-BARONNIES
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE
CHAUDEBONNE
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX
CONDORCET
CORNILLAC
CORNILLON-SUR-L'OULE
CURNIER
EYGALAYES
EYGALIERS
EYROLES
IZON-LA-BRUISSE
LA CHARCE
LA-PENNE-SUR-L'OUVEZE
LA-ROCHE-SUR-LE-BUIS
LA-ROCHETTE-DU-BUIS
LE-POET-EN-PERCIP
LE-POET-SIGILLAT
LEMPES
LES PILLES
MERINDOL-LES-OLIVIERS
MEVOUILLON
MIRABEL-AUX-BARONNIES
MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE
MONTAULIEU

Didier GILLET
Sylvie GARNERO
Géraud BONTOUX
Didier LAFFITE
Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
Alain MONGE
Gilbert MORIN
Alan PUSTOCH
Martial BONNEFOY
Olivier SALIN
Annelise FAREL
Jean-Louis NICOLAS
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Fabienne BARBANSON
Jean GARCIA
Alain LABROT
Christelle RUYSSCHAERT
Marie-Noëlle ARMAND
Alain FRACHINOUS
Muriel BREDY
Janine AMAR
Alexandre PENIGAUT
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Eliane GAUTHIER
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

MONTBRUN-LES-BAINS
MONTFERRAND-LA-FARE
MONTGUERS
MONTREAL-LES-SOURCES
NYONS
PELONNE
PIEGON
PIERRELONGUE
PLAISANS
POMMEROL
PROPIAC
REILHANETTE
REMUZAT
RIOMS
ROCHEBRUNE
ROUSSIEUX
SAHUNE
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE
SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS
SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES
SAINT-MAY
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET
SAINTE-JALLE
SEDERON
SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE
VALOUSE
VENTEROL
VERCLAUSE
VERCOIRAN
VERS-SUR-MEOUGE
VILLEFRANCHE-LE-CHATEAU
VILLEPERDRIX
VINSOBRES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37

ccbdp@cc-bdp.fr

www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert

Les Laurons – CS 30005

26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand

26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Création graphique : FUZZDESIGN – Mise en page : Graphot/CCBDP – Crédits photos : CCBDP / R.PAYA / V.PERLBARG / UNSPLASH.COM / L. PASCALE / MASTER1305 / RAWPIXEL / FREEPIK / M.MECHINEAU / J. DAMASE AUVERGNE RHÔNE ALPES TOURISME / A.P. ROSADO / PIERRE-ANTOINE PLUCQUET / FREEPIK. **Imprimé à 200 ex. par Graphot**